

P915730



PB-PP | B-
BELGIE(N) - BELGIQUE

L'ÉTHIQUE EN QUESTION : FOCUS SUR LES SOINS DE SANTÉ ET LE JOURNALISME



ET AUSSI

REGARDS SUR L'AFRIQUE ET HOMMAGE À MOLIÈRE

Bureau de dépôt : 7000 Mons.
Graphisme : Romain Biltresse.
Éditeur responsable : André Ceuterick.
Rédacteur en chef : Daniel Sclavon.



Maison de la Laité
de Frameries

LE LIEN

42

TRIMESTRIEL / AUTOMNE 2022

MAISON DE LA LAÏCITÉ DE FRAMERIES ASBL 152 RUE DE LA LIBÉRATION, 7080 FRAMERIES (LA BOUVÉRIE)

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT	4
L'ÉTHIQUE ET LES SOINS DE SANTÉ - PROGRAMME D'ACTIVITÉS	6
QU'EST-CE QUE L'ÉTHIQUE ? DANIEL SCLAVON	8
ÉTHIQUE ET FINITUDE DANIEL SCLAVON	14
ETHIQUE ET PRATIQUE MÉDICALE :	20
EN PÉRIODE DE PANDÉMIE, LE CHOIX TRAGIQUE ET LE DILEMME DES SOIGNANTS DANIEL SCLAVON	
ÉTHIQUE ET BIG PHARMA : UN COUPLE INFERNAL ? DANIEL SCLAVON	26
L'ÉTHIQUE ET LE JOURNALISME - PROGRAMME D'ACTIVITÉS	34
ÉTHIQUE ET PRESSE D'OPINION DANIEL SCLAVON	36
ÉTHIQUE ET JOURNALISME DANIEL SCLAVON	42
ÉTHIQUE ET JOURNALISME D'INVESTIGATION DANIEL SCLAVON	48
PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET ANIMATIONS	56
REGARDS SUR L'AFRIQUE ANDRÉ CEUTERICK	58
LE RÔLE SOUS-ESTIMÉ DES FEMMES EN AFRIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT VALENTINE AMBERT	60
LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE PASSERA PAR L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME MIALY RAJOELINA	66
MOLIÈRE DANIEL SCLAVON	72

SOMMAIRE



Nous sommes tous, consciemment ou non, confrontés à la notion d'éthique, dans notre vie quotidienne.

Contrairement à la morale, qui fait référence à un ensemble de normes internes à l'individu et acceptées collectivement, l'éthique interroge chacun sur la finalité de ses actes, sur son engagement personnel, sur le positionnement de sa propre conscience, et se situe ainsi dans un espace de liberté qui permet à chacun d'être et de s'exprimer.

A partir de là, pas de lieux communs, d'acceptions généralisées, de morale formatée au préalable. Alors, quelle éthique concevoir face à toutes ces valeurs bafouées dans un monde en plein chaos ?

Nous avons identifié deux secteurs d'activité en grande turbulence ces derniers temps : les soins de santé et le journalisme et

avons sollicité quelques personnalités qui, en commenteront certaines déclinaisons thématiques sans a priori, faux semblants ni langue de bois.

La santé est un département en grande difficulté financière et structurelle depuis de nombreuses années, largement négligé par les décideurs quels qu'ils soient. La récente pandémie de la Covid en a révélé les très graves manquements sans que cela n'ait pourtant constitué un déclic déterminant.

Au contraire, la déferlante virale a engendré - ou démultiplié - des lobbys forcenés et quelques juteux marchandages sans scrupules.

Le journalisme occupe également une place très importante dans le fonctionnement de la société comme base première de l'information et de la communication, une information « sous contrôle » tronquée et falsifiée voire fabri-

quée de toutes pièces et une communication accaparée par des pouvoirs de toutes natures, infectée par des « fake news » et tant de propos médisants et délateurs. Pourtant, d'aucuns pratiquent encore ce métier avec clairvoyance et probité et en transmettent les paradigmes essentiels.

Le cinéma a par ailleurs idéalisé le combat de quelques « chercheurs de justice et de vérité » qui, avec force et détermination, dénoncent la lâcheté, la malveillance et la tromperie et traquent les pires exactions.

Éphémères héros de l'ombre, ils ont éclairé quelques terribles « faits réels » (selon la formule consacrée) dans « **Pentagon Papers** » de Steven Spielberg, « **Truth, le Prix de la Vérité** » de James Vanderbilt, le très fameux « **Les Hommes du Président** » de Alan J. Pakula ou encore « **Spotlight** » de Tom Mc Carthy qui en-

quête sur les abus sexuels au sein de l'église catholique américaine.

Enfin, nous ferons un détour vers l'Afrique subsaharienne où des femmes, pliant encore sous le joug de la domination masculine, tribale et traditionnelle, luttent pour leur pleine et entière émancipation et vers le flamboyant 17^{ème} siècle de Molière dont on célèbre le 400^{ème} anniversaire de la naissance. Molière, avant-gardiste impuni, précurseur des Lumières ? Transposition symbolique d'une modernité toujours actuelle ?

A vous de voir, d'entendre et de lire.



ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

ANDRÉ CEUTERICK,
PRÉSIDENT DE LA MLF.

L'ÉTHIQUE ET LES SOINS DE SANTÉ - PROGRAMME D'ACTIVITÉS

LE JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022 À 19H30

Soins de santé : l'éthique et la fin de vie : quand et comment aider les patients en fin de vie à mourir dignement ?

Conférence-débat de **Jean Leclercq**, philosophe, professeur à l'UCL, en collaboration avec l'Association du Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD).

LE JEUDI 27 OCTOBRE 2022 À 19H30

Soins de santé : l'éthique et la pratique médicale : le dilemme qui se pose au corps médical en période de pandémie : faut-il soigner de préférence les patients infectés par le virus au détriment des patients affectés de maladies graves ?

Conférence-débat de **Camelia Rossi**, Chef de Service des Maladies Infectieuses au CHU Ambroise Paré, infectiologue.

LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 À 19H30

Soins de santé : l'éthique et Big Pharma : le sponsoring des firmes pharmaceutiques et leur lobbying auprès des membres du corps médical. Une approche désintéressée ?

Projection du film « La Fille de Brest », de Emmanuelle Bercot.

Avec le témoignage du docteur **Irène Frachon**, pneumologue au CHU de Brest (France), coscénariste du film et auteur du livre « Mediator ».

Intervenant : **Olivier Bailly**, journaliste au Soir.





QU'EST-CE QUE L'ÉTHIQUE ?

Avant d'aborder le thème de l'éthique et des soins de santé et celui de l'éthique dans la communication, il est, me semble-t-il, nécessaire de rappeler ce qu'est l'éthique.

À moins de l'aborder dans un sens très large, comme l'a très bien fait le philosophe néerlandais d'origine séfarade portugais Baruch Spinoza, définir l'« éthique » est un exercice difficile et moralisant, qui implique une appréciation concernant le bien et le mal des actions, ou alors des gens, ou encore des choses.



BARUCH SPINOZA (1632-1677) - L'ÉTHIQUE (1661-1675).

On peut cependant considérer l'éthique comme la recherche du meilleur moi, une idée du perfectionnement de soi, qui trouve sa source chez Platon et apparaît dans l'ensemble de la philosophie antique, mais qu'on peut aussi retrouver chez des penseurs plus contemporains, comme, par exemple, le philosophe américain Emerson ou Nietzsche.

Dans cette perspective, on pourrait donc définir l'éthique comme la recherche d'un état ou d'un niveau supérieur du moi.

Rappelons que dès l'Antiquité, la philosophie s'organise autour de trois piliers qui sont la logique, la physique et l'éthique, des concepts qui, eux-mêmes, s'articulent en logique théorique, physique théorique et éthique théorique, mais aussi en logique vécue, physique vécue et éthique vécue.

L'éthique vécue, c'est-à-dire pratiquée, s'appelle alors les devoirs, à savoir les obligations de la vie de tous les jours, des pratiques destinées à transformer le moi et à lui faire atteindre un niveau supérieur et une perspective universelle.

Une approche de l'éthique que l'on va retrouver tout au long de l'Histoire, par exemple, au Moyen Âge, lorsque les chrétiens reprennent beaucoup d'exercices spirituels, comme l'examen de conscience ou la méditation de la mort, puis chez Descartes dans les *Méditations*, chez Goethe dans certains de ses poèmes et chez Bergson, qui oppose à la conscience claire d'un moi plus profond les habitudes qui émoussent notre perception, c'est-à-dire celles qui font que nos décisions ne sont pas de vraies décisions mais des réponses presque mécaniques à des situations habituelles.

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.



RENÉ DESCARTES (1596-1650).

Cette conception de l'éthique, à savoir la recherche du perfectionnisme, est même présente chez Heidegger dans la mesure où il oppose le « moi », tout à fait engoncé dans les réflexes automatiques, à l'existence authentique, qui est d'ailleurs une existence qui n'a pas peur de l'angoisse, et, donc, qui suppose un état du moi supérieur.

Dans cette perspective, l'éthique, comme recherche d'un moi meilleur, est très actuelle.



HENRI BERGSON (1859-1941).

En fait, si l'on veut parler simple et rester compréhensible, on définira l'éthique, terme tiré du mot grec « ethos » qui signifie « manière de vivre », comme une branche de la philosophie qui s'intéresse aux comportements humains et, plus précisément, à la conduite des individus en société, un concept qui fait l'examen de la justification rationnelle de nos jugements moraux et étudie ce qui est moralement bien ou mal, juste ou injuste.



MARTIN HEIDEGGER (1889-1976).

Dans un sens plus large, l'éthique réfléchit sur la personne humaine et sur son interaction avec la nature et les autres hommes, sur la liberté, sur la responsabilité et sur la justice, c'est-à-dire, de façon générale, sur le rapport qui existe entre les hommes et le monde, avec comme souci majeur de préserver *l'autonomie de la personne*.

En effet, cette autonomie, qui se manifeste lorsqu'un individu choi-

sit, dans un processus décisionnel, de s'affranchir, autant que faire se peut, de ses conditionnements, est la condition première de la prise de décision éthique et de toute analyse objective des faits.

Une pratique, qui, en requérant une grande lucidité, est chose difficile à réaliser.

Quoi qu'il en soit, la pratique de l'éthique, destinée à éclairer le jugement moral qui préside aux décisions que nous prenons dans les différents secteurs de notre existence, doit s'articuler autour de trois piliers : l'éducation, la politique et la philosophie.

L'éthique appliquée à l'éducation vise à accélérer la prise de conscience et à accompagner l'exercice du jugement ; pratique politique, elle tente, dans la recherche du « bien commun », à mettre en place les conditions opti-

males pour l'exercice du jugement moral ; au niveau philosophique, elle vise au développement de la critique systématique et créatrice, articulée autour de la méditation sur l'excellence humaine.

Ceci étant, les champs d'application de la réflexion éthique sont vastes et comprennent aussi bien l'éthique normative, à savoir celle qui s'intéresse principalement aux concepts du bien et du bon et que véhicule les théories de justice sociale et des doctrines telles que l'utilitarisme, l'égalitarisme et le libéralisme, que l'éthique de la vertu, qui explore les conséquences des actes passés, ou l'éthique déontologique, qui se penche sur la mise en pratique des principes moraux.

Dans le domaine des soins de santé, qui sera un des thèmes que nous programmons dans ce dernier quadrimestre, l'éthique concerne des problématiques

aussi nombreuses que variées comme la biologie appliquée à la médecine, l'avortement, l'euthanasie, le génie génétique, le végétarisme, la vaccination, les soins, le décodage du génome humain, la sécurité alimentaire, la psychologie culturelle, la médecine de la reproduction, le traitement des troubles mentaux et du handicap, la chirurgie, le brevetage des découvertes médicales ou pharmaceutiques ou encore la gestion du risque épidémique...

Au sein de ces questions d'éthique, les lignes de distinction entre la méta-éthique, l'éthique normative et l'éthique appliquée sont souvent floues, comme le montre le cas de l'avortement, qui concerne à la fois l'éthique appliquée, puisqu'il implique un type de comportement controversé, mais dépend aussi de principes normatifs plus généraux, comme le droit d'autoconduite et le droit de vivre, selon lesquels on peut interpréter la moralité de cette procédure.

Cet exemple est d'ailleurs révélateur des difficultés d'application de l'éthique, certaines lois pouvant heurter les convictions religieuses des professionnels de la santé, d'où la nécessité de reconnaître la liberté de conscience comme droit fondamental, ce qui s'exprime par l'objection de conscience et se traduit dans le droit par des clauses de conscience.

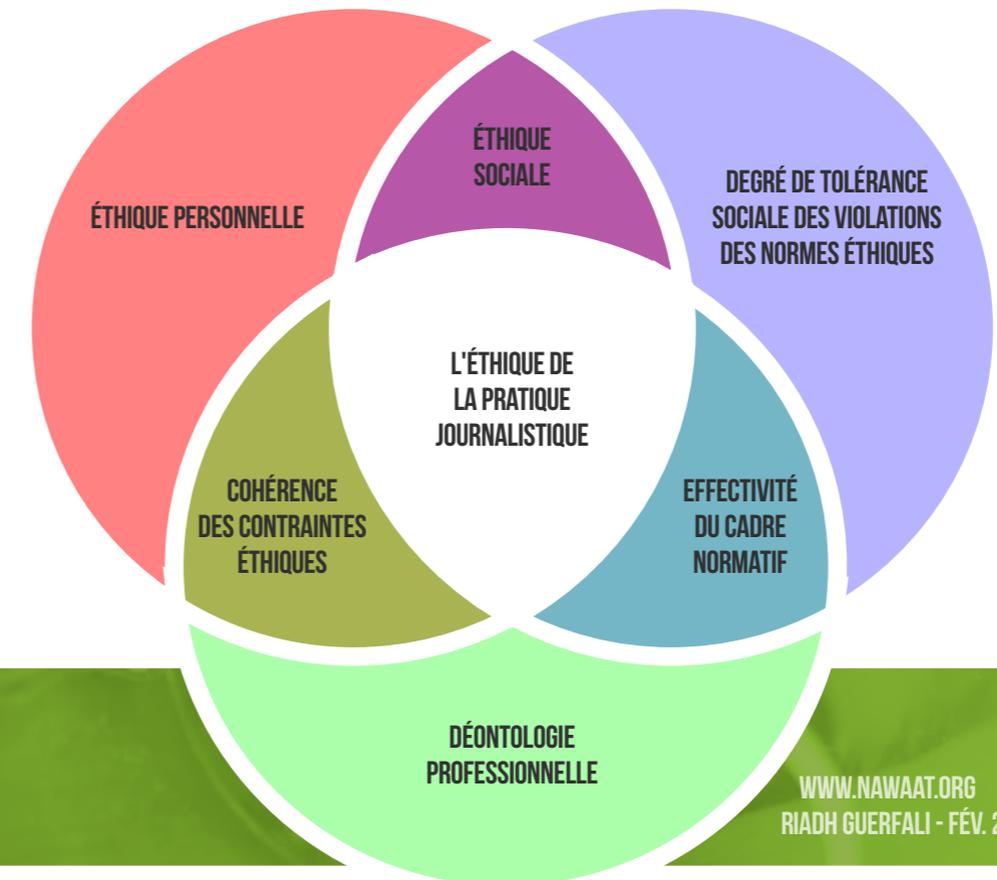


Le second domaine dans lequel nous avons décidé d'investir au point de vue éthique est celui du journalisme et plus largement de la communication, aujourd'hui omniprésente à travers non seulement la presse mais aussi les nombreux médias, parmi lesquels les réseaux sociaux se taillent la part du lion.

Il est vrai que dans la diffusion numérique de l'information, le recours, chaque jour plus massif, à l'intelligence artificielle, aux algorithmes, aux applications et autres outils informatiques pose de nombreuses questions d'ordre éthique, depuis le respect de notre vie privée jusqu'au respect de la vie tout court, en passant par l'exploitation des traces que nous laissons sur le Net.

Pour répondre à ces préoccupations, la société consciente des enjeux éthiques que pose cette nouvelle façon d'informer le public, invite les acteurs à établir des chartes éthiques censées fixer des bonnes pratiques, mais à l'instar du *greenwashing* apparu au début des années 2000 avec les chartes de développement durable brandies par les entreprises soucieuses de verdir leur image, cet *ethical washing* n'a de sens que pour autant que ce blanchiment éthique ne se traduise pas par de simples chartes de façade.

De sorte que pour éviter cet écueil, si définir une éthique une fois pour toutes semble voué à l'échec, ses champs d'application étant aussi multiples que variés et, sans doute, encore inconnus pour certains, il est néanmoins urgent que les états adoptent un cadre éthique commun sur une série de sujets fondamentaux, touchant l'humanité dans son ensemble.



WWW.NAWAAT.ORG
RIADH GUERFALI - FÉV. 2014

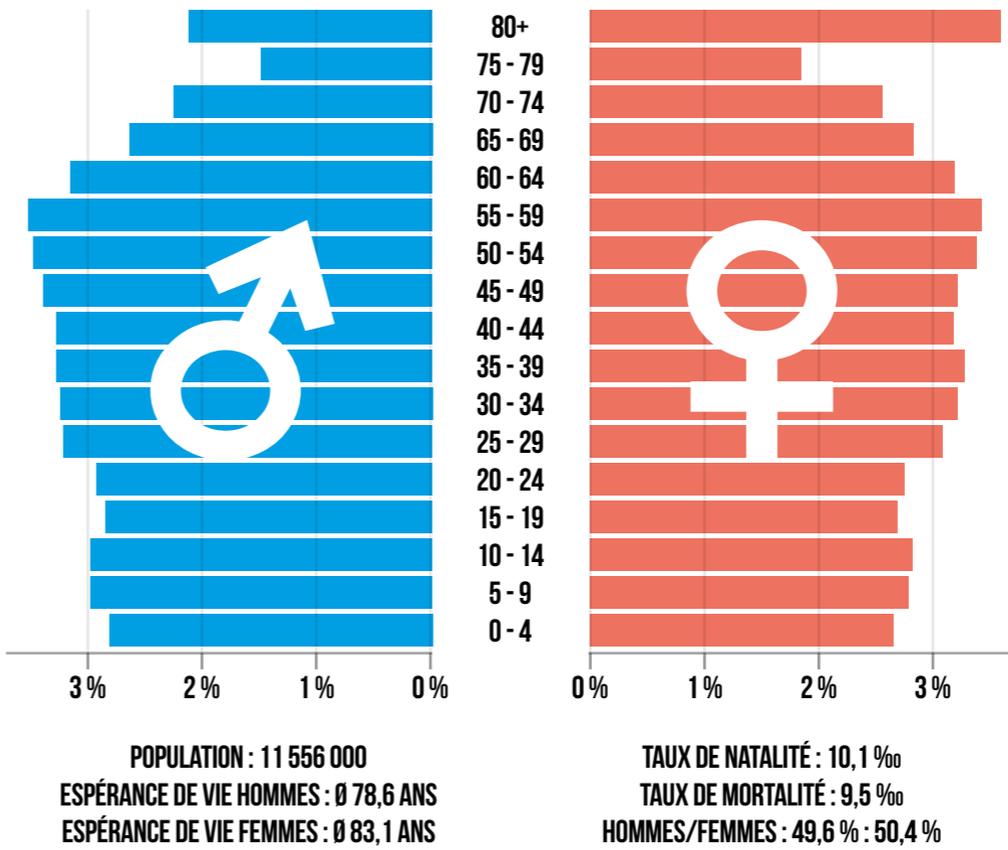


Population vieillissante, hausse des décès, l'offre en soins palliatifs apparaît comme un enjeu de santé publique et, sous la pression popu-

laire, le débat sur l'euthanasie occupe plus que jamais le devant de la scène et s'invite, dans bien des pays, à l'agenda des politiques.

Il n'est guère étonnant, dès lors, que l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) bataille pour garantir à « toute personne malade dont l'état le requiert le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement » et d'être soulagée de ses douleurs physiques comme psychologiques, afin qu'elle reste digne face à une maladie grave et/ou à la fin de vie.

Une offre de soins palliatifs, qui doit d'ailleurs s'adapter au vieillissement croissant de la population, dont l'espérance de vie augmente, si bien que la part des personnes âgées de 75 ans et plus devrait doubler d'ici 50 ans. Or, force est de constater qu'aujourd'hui, la majorité des patients pris en charge dans les unités de soins palliatifs sont des malades du cancer, qui reste la première cause de mortalité, et pas forcément des personnes âgées.

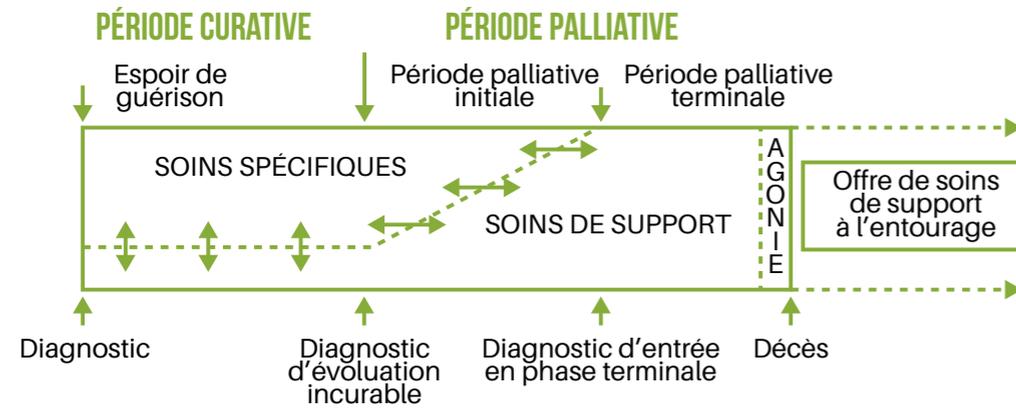


ÉTHIQUE ET FINITUDE

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

CONTINUITÉ ET GLOBALITÉ DES SOINS EN PALLIATIF

LE SCHÉMA IDÉAL



D'autres problématiques interpellent également comme les difficiles questions de la sédation et de l'accompagnement médical de la fin de vie, sachant que les conditions de la mort ne correspondent pas toujours au souhait du malade, la sédation profonde demandée avant de mourir n'étant pas toujours respectée par les soignants et les dernières volontés du patient qui désire être endormi pour « partir avec le si peu de dignité qui lui reste » n'étant pas rencontrées.

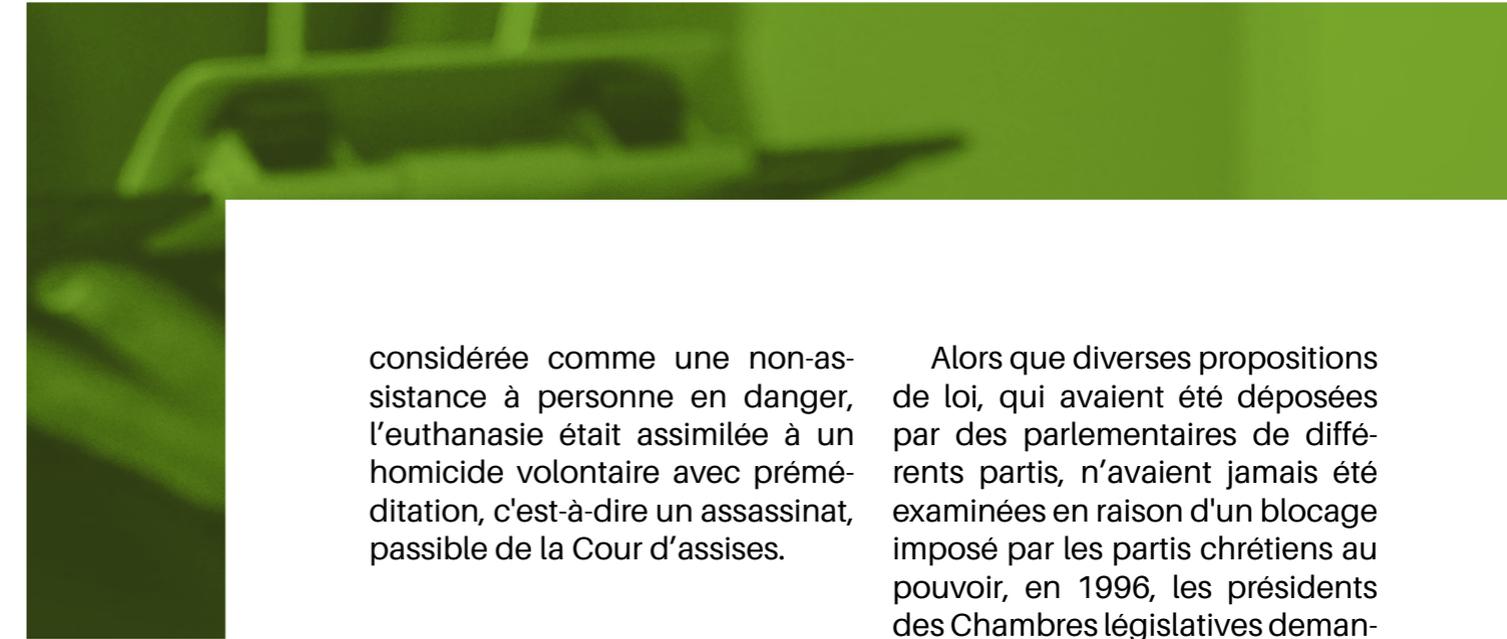
Enfin, il reste à souligner que si le développement des soins palliatifs doit être soutenu sans réserve, il est cependant nécessaire de veiller à ce que le recours à ces soins ne soit pas une obligation imposée aux patients, certains faisant de guerre contre l'euthanasie alors que ces deux attitudes sont de toute évidence complémentaires, notamment dans les situations où les soins palliatifs sont incapables d'apporter une solution acceptable aux souffrances des patients.

Tant il est vrai que notre existence doit être guidée par un principe simple, à savoir que notre corps n'appartient qu'à nous, pas à une église ou à la médecine, et que libres depuis la naissance, nous devons le rester jusqu'à notre dernier jour, sans que notre famille ou un médecin ne nous impose quoi que ce soit.

Ce qui reste l'un des derniers grands combats sociétaux à mener.

Autre sujet, toujours brûlant, car toujours remis en question, celui de l'euthanasie.

Rappelons d'abord que si le suicide n'est pas punissable chez nous, par contre, l'aide au suicide et l'euthanasie étaient interdits, tant par la législation que par la déontologie médicale, et tombaient sous le coup de l'article 397 du Code pénal punissant le crime d'empoisonnement ; de plus,

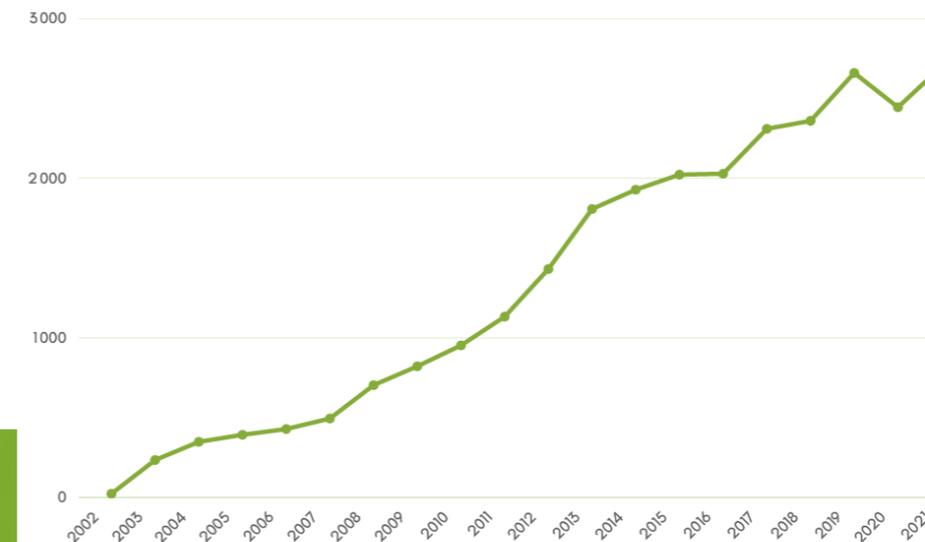


considérée comme une non-assistance à personne en danger, l'euthanasie était assimilée à un homicide volontaire avec préméditation, c'est-à-dire un assassinat, passible de la Cour d'assises.

Alors que diverses propositions de loi, qui avaient été déposées par des parlementaires de différents partis, n'avaient jamais été examinées en raison d'un blocage imposé par les partis chrétiens au pouvoir, en 1996, les présidents des Chambres législatives demandèrent l'avis du Comité consultatif de Bioéthique sur « l'opportunité d'un règlement légal de l'euthanasie » et, suite à l'avis nuancé rendu par ce Comité, un débat s'est ouvert, où il est vite apparu que plusieurs partis souhaitaient un tel règlement, quoique selon des modalités divergentes.

À la suite des élections de 1999, un gouvernement issu d'une majorité non confessionnelle favorable à l'examen par le Parlement des questions éthiques a été formé et une proposition de loi de dépenalisation de l'euthanasie a été étudiée dans les commissions parlementaires de la Justice et des

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EUTHANASIES DÉCLARÉES EN BELGIQUE



Affaires sociales, pour finalement être adoptée le 25 octobre 2001 par le Sénat et le 16 mai 2002 par la Chambre des Représentants.

Couplée à une loi visant à développer les soins palliatifs, elle est entrée en vigueur le 22 septembre 2002.

Par ailleurs, un mois auparavant, une loi sur « Les droits du patient », réglementant notamment les modalités de refus de traitement et de représentation du patient incapable de s'exprimer, avait été promulguée.

Bataille gagnée, diront certains... et pourtant.

Le lobby polonais ultraconservateur Ordo Iuris s'attaque en 2021 frontalement à la loi belge sur l'euthanasie, en soutenant le Belge Tom Mortier, lui-même soutenu par ADF International,

une association religieuse et ultraconservatrice américaine, dont les bureaux européens sont basés à Vienne et qui est farouchement opposée non seulement à l'euthanasie mais aussi au droit à l'avortement, à la recherche sur embryon et au mariage pour tous. Mortier intentait une action devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg suite à l'euthanasie de sa maman en 2012.



Dans ses conclusions, l'organisation stipule que « l'euthanasie, en tant que meurtre intentionnel d'un être humain par un acte ou une omission en sa faveur présumée, est incompatible avec l'interdiction du meurtre intentionnel énoncée à l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme ».

Ordo Iuris est, on s'en serait douté, une émanation d'un mouvement catholique ultraconservateur soupçonné de véhiculer une idéologie d'extrême droite, le réseau mondial Tradition, Famille et Propriété, créé

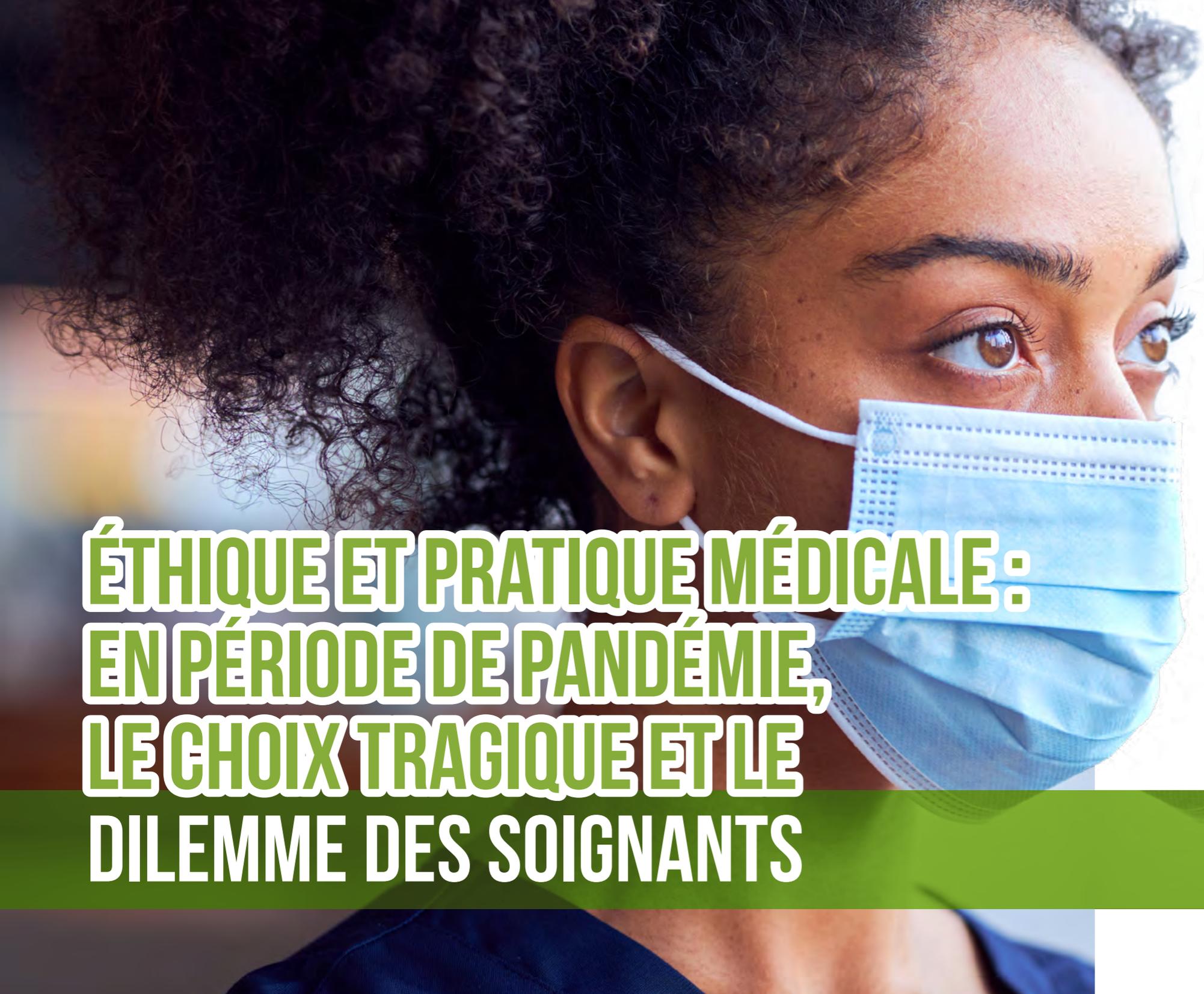
au Brésil en 1960, qui organise des universités d'été en Pologne, auxquelles des représentants du Vlaams Belang ont déjà participé, et qui a pour ambition de peser sur les instances européennes à travers le droit, puisqu'en latin son nom signifie « ordre juridique ».

Il ne reste plus qu'à espérer que la Belgique ne soit pas condamnée, ce qui aurait évidemment des conséquences chez nous mais aussi dans d'autres pays, en faisant jurisprudence.

Un exemple parmi beaucoup d'autres qui prouve qu'en matière d'euthanasie comme

d'avortement, rien n'est jamais définitivement acquis et réclame toute notre vigilance.





ÉTHIQUE ET PRATIQUE MÉDICALE: EN PÉRIODE DE PANDÉMIE, LE CHOIX TRAGIQUE ET LE DILEMME DES SOIGNANTS

La pandémie de covid-19 a profondément ébranlé non seulement l'équilibre de notre système de soins mais aussi les certitudes des soignants, qui, jusqu'alors, et bien qu'en tension croissante depuis deux décennies, voyait l'offre de soins adaptée à la demande.

Aujourd'hui avec la pandémie, l'afflux massif de patients nécessitant des soins intensifs est entré en concurrence directe avec la prise en charge

d'autres patients, rompant cet équilibre à la manière brutale des catastrophes naturelles.

Face à une problématique qui ressemble fort à la médecine de guerre ou à la médecine humanitaire et en présence de moyens matériels et de ressources humaines limités, médecins et chirurgiens, bien que témoignant d'un engagement total dans la lutte contre cette pandémie, sont confrontés à un choix cornélien, à savoir quels patients traiter en priorité et sur quels critères, une question bru-

taile jusqu'alors étrangère aux pratiques quotidiennes.

Pour la majorité des patients pris en charge pour maladies graves, la continuité des soins annoncée au début de la pandémie n'est désormais plus possible et les centres hospitaliers et les établissements privés ont déprogrammé massivement les interventions chirurgicales, appliquant un traitement différencié aux patients infectés par la covid-19 et à ceux porteurs d'autres maladies.

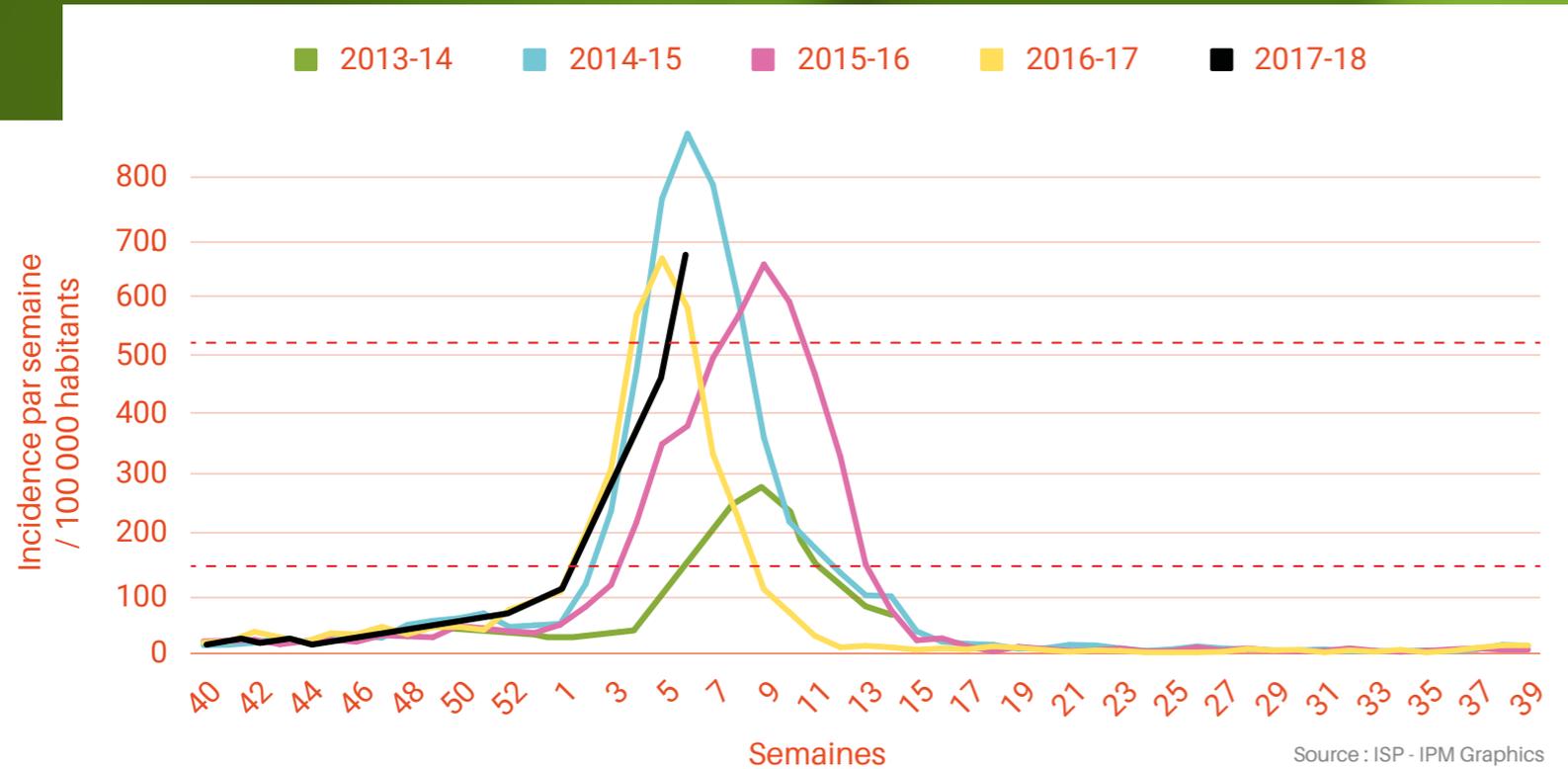
Cette allocation prioritaire des ressources aux patients covid positifs, qui se présente comme une évidence et semble inquestionnable, reste cependant un choix, certes guidé par des déterminants émotionnels et politiques au demeurant compréhensibles, mais dont il est important de mesurer les conséquences.

**DES HÔPITAUX
DÉBORDÉS.**

**DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.**



SURVEILLANCE DE LA GRIPPE ET DU SYNDROME GRIPPAL EN BELGIQUE



Dégrader la prise en charge de patients en repoussant la chirurgie à une date incertaine et en prescrivant des chimiothérapies d'attente, hors de tous les standards et recommandations nationaux et internationaux, comporte en effet des risques graves de morbidité.

Si plusieurs sociétés savantes, désireuses d'aider au « tri » des patients prioritaires, ont émis des

guides pour la prise en charge des patients en cette situation de pénurie des moyens et de risque de contamination, leurs recommandations ont bien une utilité pour nourrir la réflexion des soignants, mais ne résolvent aucunement la question de la sélection des patients sur des critères objectifs à 100 %, une option qui n'est qu'un pur mirage.

Or, parce que la pandémie suscite une émotion importante dans la population et que les décideurs seront jugés sur leur capacité à faire face à cette « vague », tous les efforts sont aujourd'hui portés vers la focalisation du système de soins sur la pandémie tandis que les effets collatéraux de cette stratégie, notamment le risque d'une surmortalité importante, sont rendus invisibles.

Par ailleurs, aucun rationnel solide ne vient à l'appui d'une politique systématique de report de la chirurgie au motif d'un risque accru de développer une forme grave de covid-19, car pour ceux chez qui l'abstention thérapeutique est retenue, qui peut garantir qu'elle est plus bénéfique qu'une chirurgie en situation de pandémie ?

Par ailleurs, le report de nombreuses chirurgies oncologiques lourdes au bénéfice de la gestion de l'afflux de patients covid-19 positifs ne porte-t-il pas atteinte au principe d'équité qui est au cœur de l'éthique médicale ?

Quoi qu'il en soit, en période de pandémie, la disproportion de la demande face à l'offre de soin possible est une réalité et contraint les soignants, qui se retrouvent de fait devant un problème moral, à choisir à quels patients la mise en œuvre des moyens va le plus bénéficier, un calcul de probabilité, qui met au défi l'éthique, en demandant d'attribuer des valeurs distinctes à la vie des patients, un choix douloureux, qui fait violence à l'essence même de cette profession dont découle un arbitrage effrayant, humainement coûteux et socialement risqué.

Dilemme d'autant plus douloureux que, même s'il s'agit toujours d'une réponse devenue nécessaire au regard des effets sanitaires accablants provoqués par une telle pandémie, certains choix médicaux, posés dans l'urgence, génèrent toujours de l'incompréhension, de l'insatisfaction et par-



fois même de la contestation mêlée à une attitude de défiance à l'égard des experts et des professionnels de la santé.

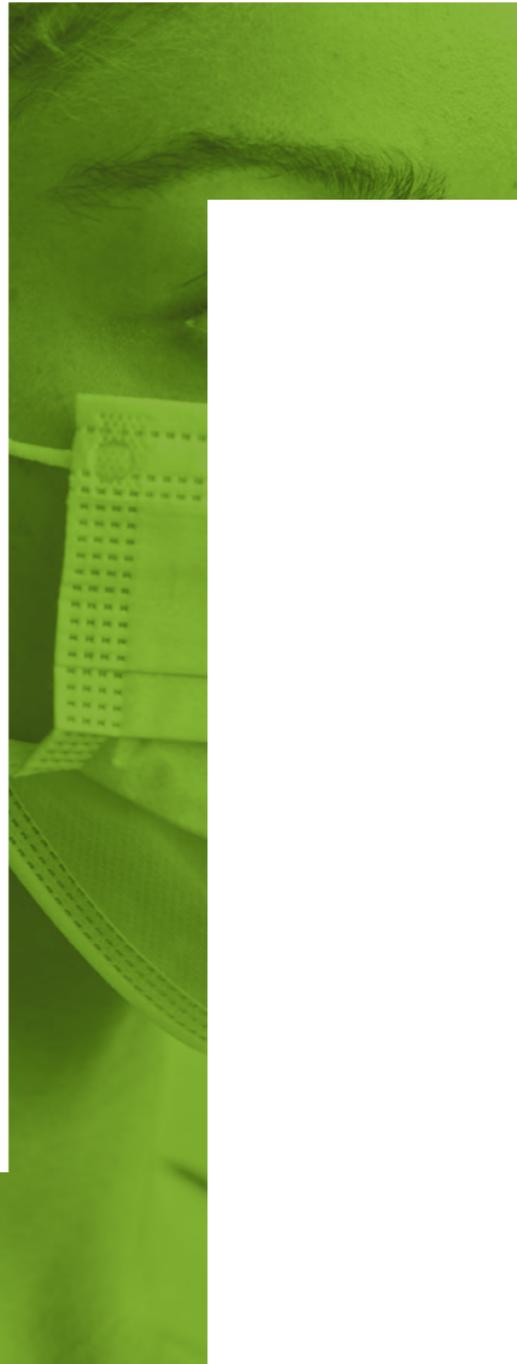
L'objectif de la réflexion est donc de pouvoir combiner respect de l'éthique et principe de réalité, tout en considérant que les états de catastrophe naturelle, de guerre ou de pandémie virale n'induisent jamais la suspension des normes éthiques d'ordinaire défendues par tous.

En ce sens, l'enjeu éthique lié à la prise en charge des patients graves, qu'ils soient atteints ou pas de la covid-19, durant une crise sanitaire telle que nous la connaissons actuellement, est d'une importance capitale et une véritable épreuve de crédibilité pour les institutions.

Reste que dans la pratique médicale, il existe deux attitudes aux-

quelles se rallie habituellement le corps médical, selon les circonstances : soit les ressources disponibles sont encore relativement importantes, si bien que le personnel soignant aura tendance à vouloir éviter de léser davantage l'individu se présentant devant lui, même dans un état grave ; soit les ressources sont très réduites, au point de convaincre les médecins de protéger d'abord les intérêts de la collectivité.

Dans le premier cas de figure, c'est le principe d'égalité qui motive les décisions médicales, en lien avec les risques non négligeables d'un encombrement de la structure hospitalière ou d'un épuisement rapide des soins disponibles, du fait que la priorité est donnée à des patients dont la prise en charge serait différée si les critères de triage étaient plus rigoureusement appliqués.



Dans le second cas en revanche, c'est le principe d'utilité qui prend l'ascendant, mais au risque d'écarter ici des patients dont l'issue aurait été plus favorable s'ils avaient été jugés prioritaires.

Et force est de constater que la finalité utilitariste - qui consiste donc à sauver le plus de monde possible pour le bien de la communauté - apparaît aux yeux de la société comme la plus admissible et la plus praticable lors d'une pandémie.

Un choix d'utilité sociale, selon lequel les ressources médicales se raréfiant, moins les personnes âgées et les personnes aux indices de comorbidité élevés au-

ront la chance de bénéficier des soins intensifs, dont il faut donc à tout prix éviter la dérive.

Une situation qui illustre bien l'investissement humain des soignants, lequel doit absolument être préservé, pour le bien de notre société et de l'hôpital du monde d'après.

ÉTHIQUE ET BIG PHARMA : UN COUPLE INFERNAL ?

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

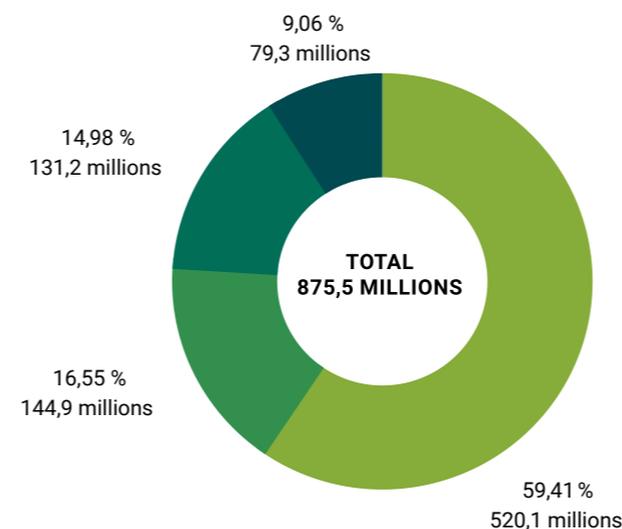
Depuis 2017, date à laquelle, en Belgique, toutes dépenses au profit du monde médical doivent être déclarées et sont publiées dans un registre officiel, baptisé « Betransparent », on constate que l'industrie pharmaceutique s'est montrée plutôt généreuse, 545 firmes ayant versé plus de 875 millions € à quelques 32 000 professionnels et organisations des soins de santé basés dans notre pays.

Face à des flux financiers aussi considérables, on peut légitimement s'interroger sur le but poursuivi par les entreprises pharmaceutiques et s'inquiéter sur l'indépendance des prescripteurs, et plus largement, du système des soins de santé, sachant qu'une partie non négligeable des recherches scientifiques existe grâce à ces financements ?

Il est dès lors particulièrement intéressant d'analyser les 134 000 transactions financières qui ont eu lieu de 2017 à 2020, ce qui a pu être réalisé par quatre médias belges, *De Tijd*, *Knack*, *Le Soir* et *Médor*, lors d'une opération intitulée Open Pharma.

Interrogées sur l'utilité de ces dépenses, les sociétés pharmaceutiques les plus généreuses assurent qu'elles contribuent ainsi à « faire progresser la science » et à « améliorer la qualité des soins aux patients », ce qui semble se vérifier, puisque 60 % de cette enveloppe, soit 520 millions €, sont destinés à financer la recherche et le développement.

Et, en effet, avec 503 nouvelles études cliniques approuvées en Belgique, notre pays arrive à la troisième place du classement européen par habitant, ce qui permet à nos centres académiques et à notre expertise clinique et scientifique d'être reconnus mondialement.



À QUOI SERT L'ARGENT OCTROYÉ PAR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE ?

MONTANT TOTAL EN MILLIONS D'EUROS, VERSÉ À DES PROFESSIONNELS ET ORGANISATIONS BELGES DE LA SANTÉ ENTRE 2017 ET 2020.

- recherche et développement
- frais relatifs aux manifestations scientifiques*
- donations et subventions
- honoraires de consultance*

* y compris les frais de déplacement et de logement que l'activité peut engendrer

Une autre catégorie de dépenses commence, elle, à soulever quelques questions, à savoir les frais de consultance, un poste qui représente 9,1 % des montants de l'enveloppe, qui rétribuent, par exemple, un professionnel de la santé qui donne une conférence scientifique sur un produit du catalogue de la donatrice ou un médecin qui participe à un comité consultatif réfléchissant sur les futurs besoins des patients ou le profil des nouveaux produits à inventer.

Certes, il semble logique de consulter ceux qui vont utiliser ces nouvelles technologies, toutefois, il serait intéressant de pouvoir s'assurer que les montants versés correspondent bien à des prestations réelles ou que l'expertise du médecin bénéficiaire est payée à sa « juste valeur ».

Une troisième série de dépenses pose, elle, de réels problèmes, à savoir 145 millions €, tout de même,

en frais de participation, d'hébergement et/ou de transport pour des manifestations scientifiques.

Même s'ils sont moins exotiques que par le passé, les colloques n'ont pas disparu et sont aujourd'hui au cœur d'un nouveau questionnement éthique, certains acteurs du secteur pharmaceutique étant plutôt d'avis que le sponsoring individuel des médecins doit perdurer, alors que d'autres, au contraire, déclarent que ce n'est pas le rôle de l'industrie, quelle qu'elle soit, de financer le développement éducatif ou scientifique d'un médecin ou d'un infirmier.

En effet, disent-ils, que les entreprises prennent en charge les frais de participation des prestataires de soins aux conférences puis que ces mêmes prestataires décident des dispositifs médicaux à utiliser, crée une sorte de dépendance qui comporte inévitablement un risque d'influence.

Reste un poste important qui suscite une véritable polémique, les donations et subventions, soit 15 % des dépenses totales déclarées ou 131 millions €. Ces donations, qui ne peuvent être accordées qu'à des ASBL telles qu'un hôpital, une association scientifique ou une association de patients, permettent certes le financement de la recherche fondamentale ou de chaires universitaires, mais aussi de payer le salaire d'un médecin étranger qui viendrait se perfectionner chez nous, sans, déclarent les firmes donatrices, aucune contrepartie.

Une assertion difficile à croire, selon laquelle une industrie serait aussi désintéressée qu'une œuvre de charité et qui interpelle au sein même de l'Agence fédérale des médicaments.

Enfin d'autres types de financement sont, en revanche, beaucoup plus discutables car il est illusoire

de penser que les entreprises dépensent de manière désintéressée de grosses sommes d'argent sans en retirer aucun bénéfice, comme, par exemple, l'augmentation des ventes de leurs produits, qui ne sont pas nécessairement le meilleur choix sur le marché.

Ce qui fait réagir de grands groupes pharmaceutiques comme Novartis ou Janssen, selon lesquels accroître la transparence de leurs activités permet d'éviter toute perception potentielle d'une influence déplacée et ne peut que contribuer à élever le niveau de confiance de la société envers le secteur pharmaceutique.

Mais la transparence ne met pas fin à l'influence des firmes pharmaceutiques et s'il semble inévitable que les médecins soient influencés dans les relations étroites entre les différents agents du secteur, l'important est que ces médecins pensent qu'ils ne sont pas influençables.

D'ailleurs, l'analyse de l'équivalent américain de « Betransparent », bien plus complet, a démontré que les paiements, dans le contexte américain, ont un effet sur les prescriptions, et, côté belge, en 2016, une enquête a montré que les visites des représentants com-

merciaux sont toujours bénéfiques, les quatre antipsychotiques les plus prescrits dans une institution psychiatrique correspondaient, dans le même ordre... aux produits des quatre firmes qui passaient le plus souvent rendre visite aux médecins, or ces produits n'étaient pas nécessairement les meilleurs.

Pourtant, depuis 2006, alors que divers scandales touchent à des « congrès » organisés dans des destinations exotiques et financés rubis sur l'ongle par le secteur pharmaceutique, cadeaux déguisés aux prestataires s'engageant vraisemblablement à prescrire en contrepartie une marque ou un médicament en particulier, à l'initiative du ministre de la Santé Rudy Demotte, le gouvernement décide de faire le ménage dans les relations entre firmes pharmaceutiques et médecins prescripteurs.

La solution choisie par la fédération des firmes de technologies



médicales, est l'autorégulation plutôt que l'intervention de l'administration, sous supervision du cabinet. Une option mal acceptée, principalement par les médecins qui avancent l'argument selon lequel, en entravant les liens pharma-médecins, c'est la qualité des soins qui serait menacée.

En 2015, alors que, quelques années plus tôt, les Etats-Unis ont adopté le Sunshine Act, après une série de scandales, et que la France a embrayé en 2013, l'industrie pharmaceutique décide qu'il vaut mieux proposer une autorégulation plutôt qu'une intervention législative et l'EFPIA, la Fédération européenne des industries et associations pharmaceutiques, - une des organisations les plus influentes politiquement en Europe -, procure le cadre général qui doit être implémenté dans les différents pays par l'organisation nationale.

Dans la foulée, la Belgique adopte un modèle, qui est mixte avec une autorégulation limitée par le contrôle de l'administration, censée pouvoir vérifier les données, ce qui, dans les faits, se traduit cependant par une autorégulation complète puisqu'aucun contrôle n'a à ce jour été réalisé.

Aujourd'hui, le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke, conscient que l'industrie pharmaceutique est un acteur important pour notre économie et joue un rôle clé en Europe et dans le reste du monde, ce qui justifie, selon lui, qu'on continue à soutenir la recherche et le développement à l'avenir, précise cependant que cela doit bien sûr être justifié et se faire de manière transparente, à travers un pacte avec le secteur, qui préserve une vision à long terme pour notre écosystème pharmaceutique.

Reste que le système actuel est assez peu fiable étant donné que les précieuses données collectées auprès des firmes donatrices ne sont conservées que trois ans, que les déclarations sont souvent incomplètes, que les erreurs d'encodage sont légion, que la confusion règne entre les catégories de bénéficiaires - les professionnels, les organisations du secteur de la santé et les organisations de patients, que les acteurs du secteur des soins de santé ne jouent pas tous le jeu, notamment les hôpitaux, qui camouflent les noms des médecins bénéficiaires de facilités, et, in fine, que l'absence de contrôle est totale.

Si, nous venons de le constater, l'influence de l'industrie pharmaceutique sur les prescripteurs de soins et autres centres de recherches est indéniable, elle ne s'arrête pas en si bon chemin, loin de là.

En effet, si l'on se réfère aux plus récentes statistiques, les chiffres du lobbying des Big Pharma aux Etats-Unis décrochent la médaille d'or, tous secteurs confondus, avec plus de 300 millions de dollars dépensés en 2020, soit deux fois plus que les compagnies d'assurance et trois fois plus que les compagnies énergétiques, par pas moins de 1 500 lobbyistes présents à Washington DC.

Et, ne nous faisons pas d'illusions, la situation n'est guère différente à Bruxelles auprès des instances de l'Union européenne, alors que nombre de décisions ayant un impact sur le quotidien et donc la santé des personnes vivant sur le Vieux Continent sont prises par ces institutions européennes.

Sachant, par exemple, que les dirigeants de GlaxoSmithKline, comme beaucoup d'autres, rencontrent régulièrement la Direction générale du marché intérieur, de

l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME et la Direction générale de la recherche et de l'innovation de l'Union, on peut s'interroger sur le respect de la charte qui stipule que « Les citoyens peuvent, et même doivent, attendre du processus décisionnel de l'UE qu'il soit aussi transparent et ouvert que possible. Plus le processus est ouvert, plus il est facile d'assurer une représentation équilibrée et d'éviter les pressions excessives et l'accès illégitime ou privilégié aux informations et aux décideurs politiques ».

C'est ainsi que les dix groupes pharmaceutiques les plus importants disposent de nombreux laissez-passer pour le Parlement européen et organisent régulièrement des réunions avec des membres haut placés de la Commission européenne, et que l'EFPIA, la Fédération européenne des industries et associations pharmaceutiques, siège également à la Commission, dans 8 groupes de conseil, qui fournissent aux législateurs leur expertise sur des questions politiques.



Utilisant de multiples armes, telles que des campagnes de communication, conférences et sommets, dans lesquels s'expriment de nombreux « experts » proches de leur intérêt, expositions au sein du Parlement sur le thème « libérer les remèdes de demain » ou encore rédaction de rapports destinés aux élus, les lobbystes s'ingénient aussi à lancer des messages très alarmistes dès qu'un changement de réglementation ne se fait pas à l'avantage du secteur, n'hésitant pas à jouer sur l'émotion pour accentuer la pression, notamment autour des traitements de maladies rares.

Par ailleurs, en tentant de protéger leur pré carré, les Big Pharma induisent une crise des prix élevés,

laissant les patients sans accès aux médicaments dont ils ont besoin, alors que de plus en plus de nouveaux médicaments ont une valeur ajoutée quasi inexistante et que des domaines de recherche vitaux mais moins rentables sont négligés.

De plus, avec l'arrivée de nouveaux médicaments, largement favorisée par l'octroi abusif aux firmes pharmaceutiques de brevets et d'autres mécanismes de protection de la propriété intellectuelle, de nombreux pays riches et les membres de l'UE s'interrogent sur leurs capacités à fournir des traitements efficaces au plus grand nombre, alors que jusque-là, les pays du Sud étaient les principales victimes du coût de certains médicaments.

Une situation à laquelle les firmes pharmaceutiques tentent de répondre par le coût exorbitant de la recherche et du développement desdits médicaments, un argument peu convaincant sachant, par exemple, que l'anticancéreux Glivec/Gleevec, mis au point par Novartis, commercialisé au prix de 100 000 dollars par an et qui a obtenu en Europe le statut de médicament orphelin destiné à six indications pour lesquelles le laboratoire est protégé par dix ans d'exclusivité, a généré un chiffre d'affaires incroyable de plus de 50 milliards de dollars depuis 2001...

Face à ce constat, l'Union européenne a fini par se demander s'il ne fallait pas revoir les règles du jeu, notamment les procédures nationales d'évaluation des nouveaux médicaments, qui permettent aux laboratoires de commercialiser des nouveaux traitements toujours plus chers, qui n'apportent pas forcément de réels bénéfices thérapeutiques par rapport à l'existant.

Une position du Conseil européen, qui, on s'en doute, n'a pas plu à l'industrie pharmaceutique, laquelle a déclenché un « assaut de lobbying », parvenant à faire rejeter un amendement qui visait à demander la sauvegarde des essais cliniques, afin de permettre de tester la sécurité et l'efficacité des nouveaux médicaments, une procédure qui aurait retardé la mise sur le marché des nouveaux médicaments.

Et la récente crise de la Covid-19, problème d'évidence mondiale dès son origine, auquel on a apporté une solution de marché, mettant les états et leurs citoyens en compétition pour y avoir accès, alors qu'une réponse allant vers un « bien commun » mondial n'a pas été retenue, n'est pas de nature à nous rassurer sur l'avenir des soins de santé et devrait, c'est le moins qu'on puisse faire, inquiéter toute personne fondamentalement démocrate.



■ LA FILLE DE BREST

La Fille de Brest est un film français réalisé, en novembre 2016, par Emmanuelle Bercot, et adapté du livre Mediator 150 mg : combien de morts ? de la pneumologue Irène Frachon, du CHU de Brest, retraçant sa lutte pour dénoncer les risques du Benfluorex, médicament commercialisé par les laboratoires Servier.

En février 2009, confrontés à des cas de valvulopathie et d'hypertension artérielle pulmonaire, des médecins du CHU de Brest soupçonnent un lien avec la prise d'un médicament vendu par les laboratoires Servier, sous le nom de Mediator.

Dans le but de sauver des vies, la pneumologue Irène Frachon, aidée d'un chercheur, le professeur Antoine Le Bihan, s'improvise lanceuse d'alerte, deux candidatures qui découvrent un univers bien peu préoccupé d'intérêt général, un monde où l'argent règne en maître et où des laboratoires pharmaceutiques finissent par prendre le contrôle de la politique de santé.

C'est, en quelque sorte, ce combat du bien contre le mal, de David contre Goliath que raconte ce film remarquable.



L'ÉTHIQUE ET LE JOURNALISME - PROGRAMME D'ACTIVITÉS

LE JEUDI 13 OCTOBRE 2022 À 19H30

Éthique et journalisme politique : les relations ambiguës du politique avec les médias.

Conférence-débat de **Siegfried Bracke**, journaliste politique, ancien président NVA de la Chambre des Représentants.

LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 À 19H30

Éthique et les moyens d'information : l'enseignement des grands principes éthiques et déontologiques aux futurs communicateurs.

Conférence-débat de **Jean-Jacques Jaspers**, journaliste et docteur en sciences de l'information, professeur honoraire à l'ULB.

LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022 À 19H30

Éthique et journalisme d'investigation : enquête sur la pédophilie au sein des églises.

Projection du film « Spotlight » de Tom McCarthy.

Intervenant : **Aldo Benini**, pasteur protestant (retraité).



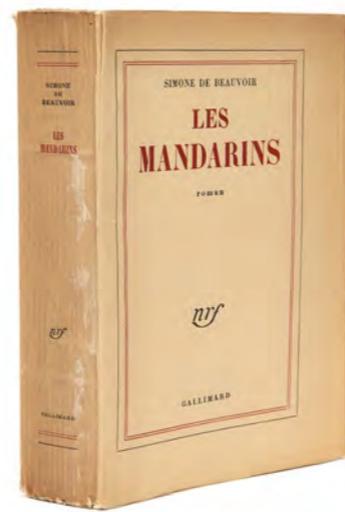


ÉTHIQUE ET PRESSE D'OPINION

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

À voir l'émergence de nombreux nouveaux médias ces dernières années, la tradition de la presse d'opinion se porte bien, plusieurs organes de presse se revendiquant d'une ligne éditoriale engagée et d'une subjectivité assumée et les initiatives s'adressant à des publics de tous bords politiques et dont les modèles économiques et les supports utilisés varient très largement, se multiplient.

Il est vrai que la liberté de la presse est l'un des fondements de la démocratie et que la politique est une dimension essentielle du journalisme, ce qui est illustré par Simone de Beauvoir qui prête à l'un des personnages, dans son roman *Les Mandarins*, publié en 1954, le propos suivant : « Un journal sans programme politique, ça ne tient pas debout », d'où l'idée assez répandue qu'un journal est avant tout une tribune au service d'une politique.



Quoi qu'il en soit, la concentration des médias, la modification du paysage politique et la croissance de la presse numérique facilitent cette éclosion et prolongent une dynamique enclenchée depuis quelques années déjà, proposant de nouvelles clés de compréhension de notre monde, ce qui dans une société démocratique est à saluer.

Toutefois, on peut s'interroger sur l'émergence sur le marché d'autant d'acteurs souhaitant contribuer au débat public par leur grille de lecture singulière.

Précisons d'abord que la presse d'opinion est un média dont la ligne éditoriale est marquée par des ambitions idéologiques affichées ou des soutiens partisans explicites et qu'elle s'inscrit dans une tradition démocratique qui ne date pas d'hier.

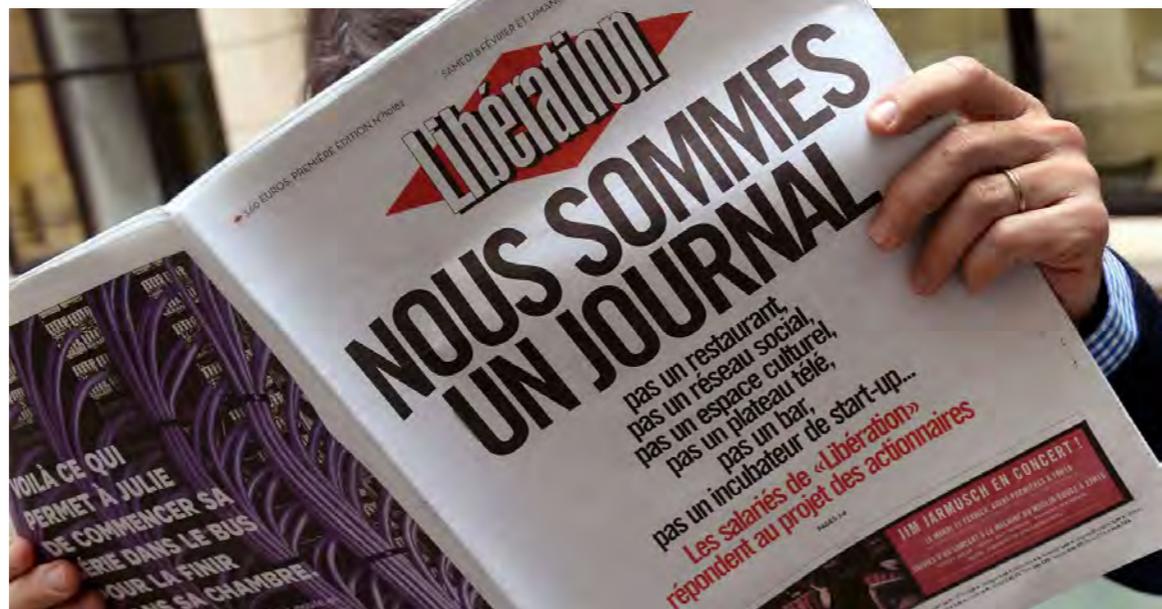
C'est ainsi qu'au tournant du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, il était commun qu'un homme politique de premier plan crée un journal pour véhiculer ses idées, comme le fit, en France, Jean Vallès avec le *Cri du Peuple* en 1871, ou Jean Jaurès avec l'*Humanité* en 1904.



Un phénomène logique si l'on considère le journalisme comme une forme d'action dans le débat démocratique.

Ceci est d'autant plus vrai que, dans les sociétés capitalistes avancées au sein desquelles le niveau d'affrontement social, bien qu'élevé, n'ouvre pas de crise révolutionnaire majeure, les batailles politiques sont toujours d'abord des combats symboliques, des guerres de position, qui sont d'autant plus âpres que lesdites sociétés font face à des crises institutionnelles, idéologiques et de légitimité, qui tendent à la permanence, et que, dans ces conditions, il devient crucial pour les acteurs politiques de se donner les moyens de leur autonomie représentationnelle et de pouvoir donner à lire, voir et entendre des contenus qui vont dans le sens de ce qu'ils défendent et de leurs intérêts de caste et de classe.

Ce qui expliquerait, par exemple, la création, toujours en France, de *Libération* en 1973, dans l'effervescence du sillage de mai 68, alors qu'on voit éclore une profusion de journaux gauchistes, avec la volonté affichée de « libérer l'information » et dont l'objectif n'est pas simplement de s'adresser aux militants, mais bien de peser dans le débat public.



Notons que ce renouveau de la presse d'opinion ne se limite pas aux seuls quotidiens, mais remet en selle un autre héritage, qui est celui des revues littéraires et intellectuelles inscrites dans le débat d'idées, telles qu'*Esprit*, à travers toute une galaxie de jeunes revues d'obédiences diverses.

Ainsi, la séquence actuelle semble-t-elle s'inscrire dans la réactualisation de modèles ayant préalablement existé, et dans la continuité de pratiques anciennes.

Rien d'étonnant si l'on sait que l'écosystème médiatique n'est en effet hermétique ni au monde politique ni, plus généralement, à la société dans laquelle il s'inscrit, et que le champ médiatique s'ajuste et réagit, au gré d'événements socioéconomiques et politiques.

Reste qu'il existe des cycles lors desquels des moments de

forte politisation sont davantage propices à l'éclosion de nouveaux titres engagés, auxquels succéderaient des temps de repli sur la sphère privée.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Tout d'abord le mouvement actuel de concentration des principaux médias, aux mains de grands groupes industriels, soulève de nombreuses interrogations quant à l'indépendance des journalistes face aux pressions des pouvoirs économiques et politiques, ce dont témoignent avec constance les enquêtes sur la confiance envers les médias.

En conséquence, ce qui va être valorisé, ce sont justement des initiatives qui se réclament d'une certaine indépendance et s'inscrivent dans une défiance continue depuis des années vis-à-vis des médias traditionnels, durablement critiqués suite à la diffusion

de l'affaire des « charniers de Timisoara », qui a démontré l'incapacité de la presse à enquêter de façon professionnelle sur les événements, ou encore à la lourde responsabilité des médias dans l'arrivée de Jean-Marie Le Pen au second tour des présidentielles de 2002 en France.

Par ailleurs, un changement de pouvoir politique a nécessairement des conséquences sur le paysage médiatique et l'on observe que la presse d'opinion a souvent le vent en poupe lorsqu'elle se fait porte-voix de l'opposition, ce qui a été le cas, toujours en France, après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, la presse de droite connaissant alors un succès considérable.



Chacun des acteurs va contribuer à une prise de parole qui se revendique de l'innovation, mais va contribuer un peu à faire sa propre publicité, une logique d'individualisation, qui transforme ces acteurs disposant d'une certaine notoriété auprès d'une communauté désireuse de connaître leurs prises de position, en « marque en soi ». C'est le cas de Natacha Polony sur PolonyTV, sa propre web-télé « pour une France libre, indépendante et souveraine ».

De plus, aujourd'hui, un ensemble d'acteurs gravitant entre champs médiatique, intellectuel et politique, va prétendre être son propre média sans nécessairement passer par le filtre des rédactions, ouvrant sur une autre logique, celle de l'individualisation, qui amène à la personnalisation de certains médias d'opinion.

Il est vrai que l'espace public médiatique s'est complexifié et diversifié avec les médias numériques, et la logique de l'individualisation qui touche la communication politique tend également à irriguer d'autres champs comme Internet, qui constitue dès lors un champ à investir et à valoriser pour faire valoir à la fois une parole plus personnelle et plus libre.



À cette séquence politique singulière se superposent enfin des logiques économiques, qui ne sont pas spécifiques aux médias d'opinion, mais concernent plus généralement les médias en ligne.

À l'ère des médias de masse, un important capital de départ était indispensable pour se lancer dans la création d'un nouveau média, mais face aux coûts inhérents à l'impression papier et au verrouillage de l'espace télévisuel et radiophonique, les journaux créés ont eu en commun une durée de vie très éphémère, ce qui peut s'expliquer en partie par le contexte économique.

L'arrivée du web a considérablement modifié la donne, les souscriptions via les plateformes permettant désormais de fédérer quelques donateurs autour d'un projet journalistique, l'écosystème médiatique se distinguant alors par un foisonnement de nouvelles

initiatives, témoignage de la vitalité de la presse d'opinion en ligne.

Un concept de journalisme « participatif », qui, au croisement entre journalisme professionnel, bénévolat et militantisme, a émergé sur l'idée de l'intervention de non-professionnels dans la production et la diffusion d'informations d'actualité, ce qui permettrait de favoriser la coproduction d'une information supposée plus accessible et l'essor d'une parole nouvelle.

À l'instar de Rue89 ou de Mediapart, une telle vision du journalisme, accessible gratuitement et ouverte aux non-professionnels, a irrigué nombre des jeunes médias d'opinion.



Une dynamique, qui n'est pas sans lien avec le contexte de précarisation que connaît le journalisme, et qui conduit à ce qu'une partie de la production journalistique, notamment au sein de ces médias de niche, se fasse bénévolement.

Reste que dans le paysage actuel de fragmentation de l'espace public médiatique, on peut s'interroger sur les stratégies à adopter par ces jeunes médias pour rester pérennes et permettre à leurs idées de se diffuser plus largement.

Sans doute, l'avenir nous l'apprendra-t-il.



ÉTHIQUE ET JOURNALISME

Sachant que le public a le droit de savoir, c'est-à-dire pour paraphraser l'écrivain et poète belge Henri Michaux, « savoir pour devenir musicien de la vérité », les journalistes ont pour mission de couvrir l'actualité et de rendre compte des différentes sociétés dans lesquelles ils vivent et, par-là, refléter les diversités ethnoculturelle, sociale, de genre et d'orientation sexuelle rencontrées.



HENRI MICHAUX (1899-1984).

Pour ce faire, au sein des états membres du Conseil de l'Europe, 25 pays ont mis en place un Conseil de presse, qui considère que les journalistes ont une responsabilité civique et qu'ils doivent contribuer à la cohésion sociale, en évitant notamment de reproduire les discriminations propres à la société à laquelle ils appartiennent.

Représenter équitablement les différentes composantes de la société constitue pour chaque journaliste une question d'éthique et est conforme à sa mission d'honnêteté intellectuelle.

Une situation qui n'est pas simple lorsque le media appartient à un chef d'entreprise, sur laquelle le journaliste « maison » enquête, car il doit alors lutter pour conserver une indépendance et se prémunir de toute pression extérieure dans le traitement de son article.

Ce n'est toutefois pas le seul obstacle auquel le journaliste ou le reporter est confronté. Ainsi, dans les rédactions, il existe des sujets récurrents que l'on pourrait appeler des « marronniers des diversités », dont le traitement relève du cliché, voire de la caricature, et il devra se garder de toute dérive, par exemple, en surmédiant des faits divers violents qui peuvent se dérouler dans des quartiers périurbains et majoritairement habités par des populations immigrées, donnant de la sorte une image négative du « vivre ensemble ».

Reste enfin que les questions d'éthique et de déontologie rencontrent peu d'écho dans la profession car, du côté des journalistes, toute initiative ressemblant à une Charte est perçue comme une volonté d'encadrement de l'information et une entrave à la liberté de la presse, et que, d'autre part, une interpellation des journa-

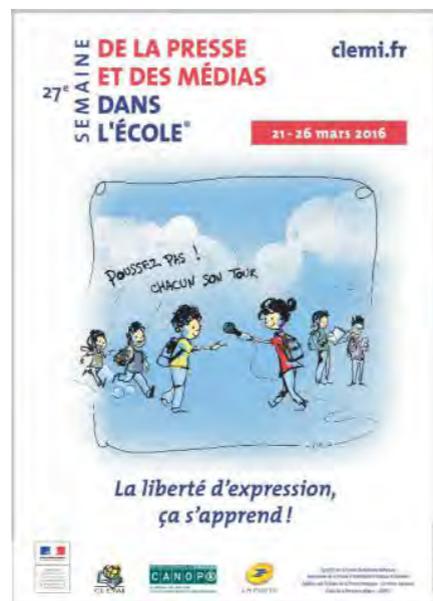
DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

listes sur leurs pratiques surestime leur maîtrise des choix éditoriaux au sein des rédactions ainsi que l'indépendance des rédactions au sein des groupes et entreprises de presse. Et ce, d'autant plus que le journaliste est, comme de plus en plus souvent, dans une situation professionnelle précaire.

Il est, par ailleurs, impératif que les journalistes respectent, en toutes circonstances, les règles de base du métier, à savoir rester neutre dans la couverture d'événements particuliers, protéger la vie privée et l'intimité des contacts, faire passer l'intérêt du public et son droit à l'information avant les intérêts des diffuseurs et vérifier minutieusement l'information, encore trop souvent la conséquence de suppositions, de rumeurs infondées ou d'a priori.

Une manière éthique de traiter l'information qui doit notamment

passer, dès le plus jeune âge, par une éducation précoce aux médias et par la formation d'un esprit critique.



En effet, si les liens entre les médias et l'école sont anciens, la révolution numérique pose des questions cruciales, à commencer par la maîtrise collective des nouveaux moyens de communi-

cation, de sorte qu'une éducation aux médias relève de la responsabilité collective.

Tant il est vrai que le développement vertigineux des nouvelles technologies de l'information et de la communication et leur appropriation sociale représentent une véritable révolution des pratiques et des représentations.

Aujourd'hui alors que la production et le partage de l'information sont grandement simplifiés, le problème n'est plus tant la quantité d'informations disponibles que la capacité à en évaluer la qualité, sachant que les adolescents ne se posent guère la question de la fiabilité des sources, si ce n'est lorsqu'ils sont dans un cadre scolaire, très peu s'informant d'ailleurs via les médias traditionnels comme la presse écrite, la télévision et presque jamais en écoutant la radio.

C'est ainsi que le métier de journaliste, qui s'interroge de plus en plus sur son utilité sociale et sa responsabilité, a, lui-même, dû s'adapter à la « révolution du numérique » et négocier, parfois dans la douleur, « le passage des médias de masse à la masse des médias ».

Face à la mise en scène spectaculaire de l'information sur les chaînes d'info en continu, qui appartiennent à des grands groupes économiques, il est indispensable de confronter la logique médiatique à d'autres formes de connaissance du monde (sciences, histoire et géopolitique, philosophie, littérature, etc.) pour redonner toute sa complexité aux événements ou aller au-delà du simple rapport émotionnel.

Ceci étant, contrairement aux idées préconçues, quand, initiés aux règles du journalisme en dé-

montant les techniques manipulatoires du métier, les adolescents peuvent exercer leur esprit critique, force est de constater qu'ils ne sont pas passifs face aux images et qu'ils sont bien conscients des difficultés qu'ils rencontrent dans la maîtrise de l'information.

Toutefois, le repli sur les enseignements dits « fondamentaux », le manque d'intérêt ou de temps dévolu, en un mot les moyens de l'enseignant pour éduquer à l'appropriation critique des médias et des technologies de l'information ne trouvent pas vraiment, aujourd'hui, de place à l'école alors que l'Unesco a fait de la maîtrise de l'information un enjeu démocratique majeur.

Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, de larges progrès sont donc à réaliser.

D'autant plus que si le traitement de l'information est aussi important dans la vie de nos sociétés, c'est parce que selon les sujets choisis et les modes de traitement utilisés, les médias influent sur l'agenda (ce à quoi il faut penser) et sur la perception (comment il faut penser) des débats contemporains et des dirigeants politiques, au premier chef.

Il est vrai que les dérives qui ont marqué et marquent encore l'histoire du journalisme sont nombreuses et que leurs conséquences sont souvent dramatiques.

Souvenons-nous, au-delà du drame du journaliste politique et écrivain allemand Carl von Ossietzky, assassiné dans un camp de concentration nazi pour avoir critiqué Hitler et le national-socialisme, de la surmédiatisation de l'épisode tragi-comique des cadavres de Timisoara.

L'affaire des charniers de Timișoara est, en fait, une histoire de fausses informations diffusées notamment par l'agence de presse yougoslave Tanjug, sur les victimes de la répression du régime communiste de Roumanie, alors dirigé par le dictateur Nicolae Ceaușescu, lors de la révolution de 1989.



LES CHARNIERS DE TIMISOARA.

Une vingtaine de corps de personnes mortes avant le début des événements et présentées aux médias internationaux comme des victimes des forces de sécurité.

Rappelons-nous aussi l'histoire des armes irakiennes de destruction massive, lorsque le président des Etats-Unis George W. Bush déclare solennellement, dans une allocution radiophonique, que « le régime irakien possède des armes biologiques et chimiques, reconstruit des installations pour en fabriquer encore plus et, selon le gouvernement britannique, pourrait lancer une attaque chimique ou biologique en 45 minutes et qu'en outre, ce régime cherche à avoir la bombe nucléaire et, avec des matériaux fissiles, pourrait en fabriquer une en un an ».

De fausses allégations, reprises en chœur par les médias internationaux, qui vont servir de prétexte à la guerre « préventive » ou seconde guerre du Golfe, qui commence officiellement le 20 mars 2003 avec l'invasion de l'Irak par la coalition menée par les États-Unis contre le Parti Baas de Saddam Hussein.

Une invasion, qui débouchera sur la défaite rapide de l'armée irakienne, l'arrestation et l'exécution de Saddam Hussein et entraînera, à terme, la déstabilisation du Moyen-Orient avec les drames libyens et syriens.

Quant aux armes de destruction massive, nulle trace...

Plus près de nous, l'affaire Donald Trump.

Le 6 janvier 2021, nous assistons, médusés, à l'insurrection du Capitole, un événement qui fait trembler la branche législative américaine. Exposée au-devant de la scène politique mondiale, la problématique de l'exercice de la liberté d'expression suscite des réactions en sens très divers.

Entre les défenseurs inconditionnels du 1^{er} amendement à la Consti-

tution des Etats-Unis de 1791, qui stipule que « *Le Congrès ne pourra faire aucune loi ayant pour objet l'établissement d'une religion ou interdisant son libre exercice, de limiter la liberté de parole ou de presse, ou le droit des citoyens de s'assembler pacifiquement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour qu'il mette fin aux abus* », et les dernières mesures d'exclusion prises envers Donald Trump par la plupart des médias sociaux - Twitter, Facebook, YouTube, Google, Apple ou Amazon -, les positions semblent bien peu conciliables.

Il est vrai que si l'instrumentalisation des réseaux sociaux à des fins politiques et, plus largement, leur rôle dans la désinformation sont régulièrement dénoncés depuis plusieurs années, aucune plate-forme n'avait encore fait l'objet d'une vendetta présidentielle, ce qui est aujourd'hui le cas,

avec le conflit ouvert opposant le président au célèbre média social à l'oiseau bleu, qui a dénoncé ses tweets comme violant les règles de la plate-forme concernant la glorification de la violence, dans un contexte marqué par les événements de Minneapolis et sur fond de campagne électorale.

Un président dont les partisans se retranchent derrière le 1^{er} amendement, pilier du fonctionnement d'une société démocratique, dont nos cousins d'outre Atlantique font une obsession quasi religieuse, mais dont une majorité de citoyens, dans tous les pays, s'accordent à penser, qu'il doit parfois céder à d'autres exigences de la société.

Car il est incontestable que c'est une ligne bien difficile à tenir que d'assumer une telle liberté.

Dès lors, n'est-il pas normal que ce principe figurant dans une Constitution d'avant la Révolution industrielle (1787) soit interprété, et même amendé, pour être adapté au monde actuel et ce, quelles qu'aient été les louables intentions des Pères fondateurs, qui ont écrit un texte répondant aux exigences de leur temps ?

En réalité, la liberté d'expression, telle que stipulée au 1^{er} amendement, semble avoir trépassé, ce qui nécessite incontestablement un vigoureux débat social, au centre duquel la presse, qu'elle soit écrite, radiodiffusée, télévisée ou passant par les médias sociaux est plongée et avec elle les journalistes.

Un vaste débat sur lequel nous espérons lever le voile grâce à nos intervenants.

C'est le souhait que nous formulons.

SOCIAL NETWORK LE CAPITOLE ENVAHI PAR LES PARTISANS DE DONALD TRUMP.





ÉTHIQUE ET JOURNALISME D'INVESTIGATION

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN.

Depuis plusieurs années déjà, les médias nationaux d'information générale et politique vantent régulièrement les mérites du journalisme d'investigation et son rôle dans les « affaires ».

Pour comprendre l'émergence de ce nouveau modèle d'excellence professionnelle, bien qu'il ne concerne qu'un faible nombre de journalistes, il est nécessaire de montrer qu'il est d'abord largement le symptôme d'une série de changements externes au champ journalistique, notamment ceux qui ont affecté les univers politique et judiciaire.

En effet, si l'espace médiatique est devenu stratégique, il n'en demeure pas moins très faiblement autonome, car ce qu'il médiatise est largement le produit de rapports issus des différents espaces sociaux qu'il retraduit selon ses logiques propres.

Le « journalisme d'investigation » repose d'ailleurs souvent moins sur des enquêtes journalistiques que sur des enquêtes provenant de sources politiques, judiciaires ou autres.

En réalité, l'essor et le succès du journalisme d'investigation sont le produit d'un enjeu autant professionnel que commercial, dans la mesure où à travers les « affaires », se jouent des réputations individuelles, celles des journalistes, et collectives, celles des médias, et doivent aussi beaucoup aux usages externes qu'en font les journalistes.

Tant il est vrai que le journalisme d'investigation est devenu un des supports privilégiés d'autocélébration professionnelle, qui permet de réaffirmer publiquement la légitimité et le rôle social des journalistes à une période où ils sont de plus en plus critiqués.

Enfin, rompant avec le journalisme politique et la chronique judiciaire, le « journalisme d'investigation » a eu des effets sur le traitement de l'information, en contribuant à imposer une conception plus critique du traitement de l'information politique et judiciaire.

Reste que l'importance publique prise par le « journalisme d'investigation » dans nos sociétés est pour le moins étonnante, lorsqu'on sait le faible nombre de ceux qui le pratiquent ou prétendent le pratiquer.

En l'occurrence, ce type de journalisme est, en général, le fait, dans les rédactions de la presse écrite, quotidiens et hebdomadaires nationaux d'information générale et politique, de ceux que l'on qualifie de reporters et de grands reporters, rattachés à des services « Informations générales » ou « Société » ou bien à des cellules « Enquêtes » ou « Investigations ».

Précisons que le succès du « journalisme d'investigation » tient aussi beaucoup à l'affaiblissement des oppositions idéologiques traditionnelles entre la droite et la gauche, résultat notamment de l'homogénéisation croissante du personnel politique, ce qui a déplacé au moins en partie la lutte politique vers des enjeux plus strictement moraux, la moralité des hommes politiques dans l'exercice du pouvoir ou dans leur vie privée devenant un des enjeux majeurs de nos sociétés.

Et la matière ne manque, les « affaires politico-financières », qui concernent des « cas d'enrichissement personnel » ou de « financement occulte des activités politiques et partisanes », touchant « toutes les catégories de personnel et d'institutions politiques » et débouchant généralement sur des condamnations judiciaires.

Par ailleurs, si la montée des affaires et, conséquemment, l'essor du journalisme d'investigation, a été rendue possible, c'est parce que le champ judiciaire a contribué à leur donner un écho public auprès des électeurs ; de nouvelles générations de magistrats, souvent issus des classes moyennes, se sont en effet montrés plus sensibles aux droits de l'homme et porteurs de dispositions morales.

C'est ainsi qu'apparaissent de nouvelles pratiques destinées à affirmer une plus grande autonomie du champ judiciaire à l'égard du champ politique, en dénonçant, par exemple, la mainmise du pouvoir politique sur l'appareil judiciaire.

Et ce succès résulte aussi de la convergence des intérêts des journalistes d'investigation avec ceux d'autres agents, pour les-

quels la presse est parfois considérée comme le dernier recours pour agir dans le cadre d'une alliance objective.

Ce qui confirme bien que le champ journalistique est très peu autonome à l'égard des autres univers sociaux, économiques, judiciaires et politiques notamment.

Quoi qu'il en soit, réinventant l'enquête à la manière des reporters de la fin du XIX^{ème} siècle, qui avaient adapté des techniques du journalisme américain, les journalistes, qui suivent les affaires judiciaires, importent le concept de journalisme d'investigation dans le domaine politique, à l'image en France du « *Canard enchaîné* », qui développe des enquêtes dans la veine de la satire politique.

Quant aux Etats-Unis, il est évident que l'affaire du Watergate est pour une part dans la consé-

cration de l'« investigative reporting », devenu un véritable mythe.

Qu'en est-il, par contre, en Afrique ?



Prenons l'exemple de l'enquête qui a dévoilé la face cachée de la kleptocratie congolaise, l'ex-régime de Joseph Kabila ayant, avec le concours de la banque BGFI, la Banque Gabonaise et Française Internationale, surnommée la banque des présidents, détourné en six ans quelque 138

millions de dollars (121,6 millions d'euros), l'équivalent de 250 000 ans de salaire moyen en RDC !

Il est vrai que lorsque la banque gabonaise BGFI a ouvert une filiale en RDC en 2010, elle s'est tout naturellement alliée au président Kabila, la sœur du président, Gloria Mteyu héritant gratuitement de 40 % du capital et son frère adoptif, Francis Selemani, en devenant en 2012, le directeur général.



**FRANCIS SELEMANI,
FRÈRE ADOPTIF DU PRÉSIDENT KABILA.**

De plus, pour parvenir à ses fins, Kabila a pu compter sur l'aide d'une autre banque, et pas n'importe la-

quelle, à savoir la Banque Centrale du Congo (BCC), qui va devenir la principale pourvoyeuse de fonds de la famille présidentielle.

Toujours est-il que tandis que plus de 70 % des Congolais survivent avec moins de 2 dollars (1,76 euro) par jour, Joseph Kabila, président de la République démocratique du Congo de 2001 à 2018, véritable autocrate qui a régné d'une main de fer au fil de trois mandats marqués par le trucage des élections, la répression, l'exécution et la torture de centaines d'opposants, coule désormais avec toute sa famille des jours heureux, à la tête d'une fortune colossale accumulée au cours de ces années de pouvoir sans partage.

Cet argent vient, en grande partie, de la corruption et du détournement massif de fonds publics. C'est ce qu'a révélé *Le Soir* et ses parte-

JEAN-JACQUES LUMUMBA,
BANQUIER DEVENU LANCEUR D'ALERTE.



naires du projet Congo Hold-up, grâce à la plus grande fuite de données jamais survenue en Afrique.

Mediapart et l'ONG Plateforme pour la Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique (PPLAAF) ont obtenu plus de 3,5 millions de documents issus de la banque BGFI, qui ont été analysés pendant plus de six mois par 18 médias internationaux coordonnés par le réseau European Investigative Collaborations (EIC) ainsi que cinq ONG (Public Eye, The Sentry, Resource Matters, Congo Research Group et PPLAAF).

Pourquoi et comment ?

En réalité, tout aurait pu continuer encore longtemps sans l'intervention d'un banquier de la BGFI RDC, devenu lanceur d'alerte, Jean-Jacques Lumumba, qui récupère une série de documents internes les « Lumumba papers ».

Ce cadre dirigeant de la branche Crédits au sein de BGFI RDC depuis 2014 découvre, en 2016, l'existence de plusieurs transactions suspectes de dizaines de millions de dollars entre la banque congolaise dirigée par des proches de la famille du président Kabila et des sociétés, elles aussi contrôlées par des proches du président.

Il tente alors d'alerter en internes supérieurs, mais menacé avec une arme à feu par le directeur général de la banque, il quitte précipitamment son pays puis révèle courageusement ce scandale de corruption massive.

En octobre 2016, le journal belge *Le Soir* publie un article approfondi sur les révélations et, en décembre 2016, c'est le groupe financier américain *Bloomberg* qui publie un article décrivant la richesse de Kabila et des membres de sa famille, en s'appuyant partiellement sur des documents de Lumumba.

Le 22 avril 2018, c'est l'hebdomadaire panafricain, édité à Paris, *Jeune Afrique* qui entre dans la danse et lâche une bombe, révélant, grâce aux « Lumumba Papers », les irrégularités financières de la bande à Kabila, ce qui

inquiète enfin le grand patron du groupe BGFI.

C'est alors le début de l'opération sauve-qui-peut, au cours de laquelle les hommes de main du président parviendront encore à exfiltrer des dizaines de millions de dollars.

Alors que l'audit est accablant pour la BGFI RDC, dont le fonctionnement est jugé tout simplement « inacceptable », soit à cause de l'obstruction au travail des auditeurs, soit à cause de la « sensibilité » du dossier, le rapport final envoyé à la direction du groupe à Libreville en juillet 2018, préserve parfaitement les intérêts de la famille Kabila, aucune sanction n'étant prise par BGFI contre les dirigeants de sa filiale congolaise et aucun signalement n'alertant la justice...

Inutile de préciser qu'à la fin de leur enquête, les journalistes se sont heurtés à un mur du silence, Joseph Kabila, Francis Selemani, Gloria Mteyu, la BGFI, la Banque Centrale du Congo et son ancien gouverneur Deogratias Mutombo n'ayant pas répondu à leurs questions, tout comme la majorité des protagonistes de cette affaire.

Que révèle cette affaire en dehors du problème de fond ?

On constate que, plus qu'une investigation journalistique, cette enquête, comme nous l'avons déjà souligné à plusieurs reprises, a bénéficié des fuites d'un cadre de la banque, Jean-Jacques Lumumba, un lanceur d'alerte, dont il faut souligner le courage, lorsqu'on sait le sort réservé au journaliste d'investigation et fondateur de WikiLeaks, Julien Assange, ou au docteur chinois Li Wenliang, lanceur d'alerte sur le coronavirus.

Reste donc, en matière d'éthique, aux journalistes d'investigation de vérifier l'authenticité des documents, la véracité des éventuels témoignages et de manifester une certaine indépendance, notamment économique, pour publier ce genre d'enquête.

Y parvenir est déjà un grand pas dans la lutte pour plus de liberté d'expression et pour plus de respect du fonctionnement démocratique de notre monde.



■ SPOTLIGHT

Réalisé par Tom McCarthy en 2015, Spotlight raconte la rédaction d'un important article de presse par une équipe d'investigation du [Boston Globe](#), dévoilant [un scandale impliquant des prêtres pédophiles](#) couverts par l'[Église catholique](#) dans la région de Boston.

Ce film, basé sur les histoires des différents journalistes de la véritable équipe Spotlight, laquelle est couronnée du [prix Pulitzer](#) en 2003, est souvent cité comme une référence dans le journalisme d'investigation.

Alors qu'en [2001](#), le Boston Globe voit ses chiffres de vente chuter légèrement, le nouveau rédacteur en chef décide de re-

lancer le journal avec une affaire d'envergure : plusieurs prêtres dans leur ville ayant été accusés d'avoir abusé sexuellement d'enfants, s'en sont tirés sans qu'il y ait de poursuites.

Alerté par un avocat qui a essayé plusieurs fois de révéler la vérité sur ce scandale, Spotlight, une équipe spécialisée dans le [journalisme d'investigation](#) enquête sur ces prêtres, afin de prouver non seulement leur [culpabilité](#) mais aussi celles de leur supérieur et des plus hautes instances de l'[Église catholique](#), qui ont étouffé toutes les affaires en utilisant les services d'avocats véreux qui ont négocié de grosses indemnités avec les parents des enfants abusés.

Lors de cette enquête, les journalistes vont surtout révéler que les prêtres pédophiles s'avèrent bien plus nombreux qu'on ne le pensait, ce qui finit par pousser le cardinal Law à démissionner en décembre 2002 avant d'être désigné si non promu [archiprêtre](#) de la [basilique Sainte-Marie-Majeure](#) à Rome, puis sur une liste de villes où des scandales similaires ont éclaté à travers le monde...

PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET ANIMATIONS SUR RÉSERVATION

LE VENDREDI 7 OCTOBRE 2022 À 19H30

Regards sur l'Afrique : en collaboration avec le Planning Familial : **La Famille Heureuse de Frameries**.

Projection du film « **Lingui, les liens sacrés** » de Mahamat-Saleh Haroun
Repas sénégalais - Apéritif offert
Animation musicale
Paf : 20 € (hors boissons)

LE SAMEDI 15 OCTOBRE 2022 DE 10H À 12H30

Atelier décoration sur le thème : **Comment décorer la maison à moindre prix ?**
Animatrice : **Danielle Blondiaux**
Paf : 10 €.

LE VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022 À 19H30

400^{ème} anniversaire de Molière.
Conférence-débat de **Christophe Mory**, écrivain français, responsable de la communication à la Bibliothèque Nationale de France.

LE SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2022 À 19H30

Repas de fin d'année. Lecture de textes de Molière.
Intervenant : **Christophe Mory**
Paf : 20 € (hors boissons) - Apéritif offert



LES MERCREDIS 21 SEPTEMBRE, 19 OCTOBRE ET 16 NOVEMBRE 2022 DE 14H30 À 16H30

Ciné-goûter (de 7 et 12 ans)
Et si nous passions notre mercredi après-midi éducatif ensemble ? Alors, tu viens ?
Film, débat et goûter.
Paf : 3 € par date

LES LUNDI 24 OCTOBRE, MARDI 25 OCTOBRE ET MERCREDI 26 OCTOBRE 2022 DE 14H À 16H30

Atelier Slam (de 12 à 15 ans).
Le slam permet à chacun d'écrire librement un texte qu'il exprimera de manière rythmée.
Un très bon moyen d'apprendre à écrire ce que l'on ressent avec humour et créativité.
Animateur : **Alain Lévêque**.
Paf : 10 € pour les 3 jours.

LE VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022 DE 10H À 17H30

Sortie au MAC's d'Hornu (de 7 à 13 ans) : une visite active du Musée des Arts Contemporains d'Hornu avec ateliers et animations.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

- Monsieur Loane Delepine, permanent.
- Tél. : 065/78.11.53
- Email : maisonlaiciteframeries@skynet.be



LE RÔLE SOUS-ESTIMÉ DES FEMMES EN AFRIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT

VALENTINE AMBERT,
RÉDACTRICE SPÉCIALISÉE SUR LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

UNE FAIBLE VALORISATION DES ACTIVITÉS MARCHANDES EXERCÉES PAR LES FEMMES

De manière générale, le secteur d'activité qui emploie le plus de femmes est l'agriculture. En Afrique subsaharienne, les femmes produisent jusqu'à 70 % (voire 80 % en Afrique centrale selon la FAO) des denrées alimentaires destinées à la consommation des ménages et à la vente sur les marchés locaux. Elles répondent à une demande alimentaire croissante face à la démographie galopante du continent.

« Dans le cas de cultures comme le riz, le blé et le maïs, qui représentent environ 90 % de la nourriture consommée par les ha-

bitants des zones rurales, ce sont essentiellement les femmes qui plantent les graines, s'occupent du désherbage, cultivent et récoltent les produits agricoles et en vendent les excédents » (FAO).

Un rôle primordial, comme le souligne Pierre Janin dans le livre « L'Afrique des idées reçues » : « Le rôle des femmes dans la solution des problèmes récurrents subsahariens - dépendance alimentaire, malnutrition, alimentation urbaine - a été sous-estimé, voire occulté ».

Cependant, en Afrique, l'agriculture reste une activité à faible valeur ajoutée et donc générant de faibles revenus.

Et s'il y a autant de femmes exerçant des activités agricoles, peu qualifiées et peu rémunérées, cela s'explique en partie par leur plus faible accès à l'éducation. Seule-

ment 57 % des femmes savent lire et écrire en Afrique subsaharienne (selon les données de la Banque mondiale) région du monde qui compte les plus faibles niveaux d'alphabétisation au monde.

Leur contribution à la richesse nationale reste faible et leur invisibilité forte... Mais la production marchande n'est en réalité qu'une partie du travail exercé par les femmes africaines puisque le secteur informel occupe également une grande partie de leur temps de travail.

LA NON-PRISE EN COMPTE DE LA PLURIACTIVITÉ DES FEMMES

Le second facteur qui permet d'expliquer l'invisibilisation de la femme dans l'économie est la



non-prise en compte de la diversité des activités qu'elle exerce au cours de la semaine ou même de la journée.

Malgré une activité stable et permanente, les contextes macroéconomiques de crise, d'ajustement et de pauvreté suscitent de nombreuses vocations à la pluriactivité.

Ainsi, de nombreuses femmes africaines sont également présentes dans l'économie informelle. Elle désigne l'ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent au regard ou à la régulation de l'État.

Ces activités exercées à titre secondaire relèvent par exemple de la transformation de produits agricoles (vannage, filage, tissage, confection) et alimentaires (fabrication de la bière de mil).

Ces activités n'étaient pas prises en compte dans le PIB, du moins pas avant les années 1980 où les comptes nationaux de plusieurs pays ont pris en compte la contribution des femmes au PIB créé par le secteur informel. Des enquêtes sectorielles ont été lancées, à l'issue desquelles il a été démontré par exemple que la production des fabricantes de bière de mil (appelées les « dolotières ») exerçant à titre secondaire était dix fois supérieure au nombre de celles qui exerçaient cette activité à titre principal.

Prenons l'exemple de deux pays. Les données remontent aux années 90 mais permettent de saisir l'importance de la mesure de la pluriactivité. Au Kenya, où les activités secondaires ne sont pas prises en compte dans le PIB, les femmes représentent plus de 60 % de l'emploi dans le secteur informel, mais ne contribuent qu'à

42 % du PIB créé par le secteur informel. A l'inverse au Mali où les statistiques de l'emploi tiennent compte des activités secondaires, les femmes représentent 71,9 % de l'emploi dans le secteur informel et 62 % de la contribution du secteur informel au PIB.

Ainsi, ce travail féminin qui pourrait avoir une plus forte valeur ajoutée que le travail agricole est victime d'une « invisibilité » statistique car difficilement mesurable et pas toujours intégré au calcul du PIB national.

LA FORTE IMPLICATION DES FEMMES DANS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON MARCHANDES, MOINS BIEN VALORISÉES.

En parallèle de leur travail à la fois dans le secteur formel et informel, les femmes effectuent aussi des activités de nature domestique et donc non marchandes.

C'est à elles qu'il revient de trouver et préparer des aliments pour sa famille, d'aller chercher du combustible ainsi que de l'eau, de s'occuper d'élever les enfants. Ces tâches ont en effet une connotation symbolique et sont réputées périlleuses pour la masculinité de l'homme. On assiste donc à une forte division sexuelle du travail au sein du foyer, la femme restant traditionnellement associée

à la sphère privée, domestique, en charge du bien-être du lieu de vie familial.

Lorsqu'on incorpore les activités domestiques dans la comptabilisation du travail, la contribution des femmes devient très supérieure à celle des hommes. Au niveau mondial, les femmes effectuent 3,2 fois plus de travail domestique et de soins non rémunérés que les hommes.

Ce travail n'est pas rémunéré et inclut les tâches domestiques et les soins apportés aux enfants, aux personnes âgées et handicapées, dans le foyer et au sein de la communauté. Un travail essentiel qui contribue au bien-être des habitants et au développement social et économique.

Par exemple, lorsque les femmes s'occupent de la préparation des repas, elles nourrissent

leurs enfants et prennent soin de leur santé. In fine, ces derniers peuvent aller à l'école, ce qui augmente leurs chances d'accéder au marché du travail avec toutes les conséquences positives qui lui sont liées.

Toujours est-il que ces activités productives non marchandes principalement réalisées par des femmes ont du mal à être considérées comme des activités économiques, ce qui contribue à invisibiliser leur travail. En effet, l'idéologie dominante ne conçoit comme travail que l'activité rémunérée. Or, le travail domestique ne donnant pas lieu à une rétribution financière, il n'est pas pris en compte dans la production des richesses.

Cependant, dans de nombreux pays africains où le secteur non marchand représente une très grande partie de l'activité écono-

mique, et occupe plusieurs heures dans la journée des femmes, réviser le mode de calcul du PIB pour intégrer cette sphère productive semble indispensable.

Mais il se confronte toujours à plusieurs problématiques comme celle de la disponibilité des données puisqu'il faudrait réaliser de nombreuses enquêtes de terrain pour mesurer l'activité non marchande, ou encore l'absence d'une valeur monétaire assignée au temps de travail domestique. Dans ce contexte, il reste difficile d'évaluer la contribution du travail domestique réalisé par les femmes au développement.

DE L'INVISIBILITÉ À LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL FÉMININ

En parallèle de son travail dans le secteur formel et informel, la femme africaine s'occupe également des tâches domestiques, très chronophages. Toutes ces composantes de leur temps de travail, à savoir l'activité économique marchande, l'activité économique non marchande et l'activité domestique sont intimement liées et constituent des vases communicants. Même si le rôle dans le développement économique de certaines activités semble indirect au premier abord, il n'en garde pas moins toute son importance. Cependant, elles ne sont pas toutes prises en compte dans le calcul de la richesse nationale.

Afin d'améliorer leur statut et réduire les inégalités de genre, la mise en place de politiques favorisant l'inclusion des femmes dans la société semble indispensable. À travers une meilleure prise en compte de leur travail dans tous les secteurs, ou en fournissant un égal accès au marché du travail aux hommes et aux femmes, on peut faire le pari d'une société en meilleure santé sur le plan socio-économique. En témoigne le rapport de 2016 sur le déve-

loppement humain en Afrique, élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui estime que les inégalités de genre génèrent un manque à gagner de 95 milliards de dollars par an en moyenne en Afrique subsaharienne.



50 ♀ / 50 ♂



LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE PASSERA PAR L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME

En Afrique plus qu'ailleurs, les femmes restent encore trop souvent indépendantes des hommes. Seule une plus grande autonomie leur permettra de s'accomplir tout en prenant toute leur place dans le développement économique du continent.

A l'heure où se multiplient discours et plans pour le développement de l'Afrique, une question prioritaire doit être traitée : la protection et l'émancipation des femmes. Aucun développement économique, social, humain ne sera possible si la situation actuelle - faite de violences et d'oppression - n'évolue pas radicalement. Et seules les femmes pourront impulser ce changement de regard et de paradigme.

PLUS DE QUATRE FEMMES SUR DIX MARIÉES AVANT 18 ANS

Tout d'abord, entendons-nous sur le terme de « violences ». Au-delà des violences physiques et sexuelles, il englobe les mariages précoces, les obstacles à l'éducation, à l'émancipation par le travail ou à une vie de famille choisie, libre et épanouissante. Inhumaines, ces violences privent notre continent d'un extraordinaire potentiel. Les chiffres sont terrifiants : dans le monde, 35 % des femmes subissent, à un moment de leur vie, des violences physiques ou sexuelles. En Afrique de l'Ouest et du Centre, plus de quatre jeunes femmes sur dix sont mariées avant l'âge de 18 ans, abrégeant ainsi leur scolarité, entravant leur socialisation et limitant la possibilité d'exercer un

métier. Enfin, 71 % des victimes du trafic d'êtres humains sont des femmes.

Ces violences limitent la capacité économique des foyers, empêchent une multitude de femmes de créer, entreprendre, travailler et éduquer correctement leurs enfants. Quel gâchis pour notre continent, dont la richesse humaine devrait constituer le premier levier de croissance !

Selon une étude de la Banque mondiale de décembre 2018, ce ne sont pas moins de 55,4 milliards d'euros que le continent perd en raison des mariages précoces et de la déscolarisation. En effet, ils éloignent les jeunes filles de l'école et font d'elles des filles-mères, avec toutes les conséquences connues pour leur santé et celle de leurs enfants.

MIALY RAJOELINA,
PREMIÈRE DAME DE MADAGASCAR.

À NOUS, LES FEMMES DE LUTTER CONTRE CES VIOLENCES !

Aux racines de ces maux qui minent nos sociétés, il y a des cultures et croyances archaïques qui inculquent machisme, sexisme et n'accordent pas la même importance aux hommes qu'aux femmes.

Il faut donc soigner le mal à sa racine, par l'éducation, mais aussi par la sensibilisation et la mobilisation de tous. Les femmes ont un rôle de premier plan à jouer dans ce combat. C'est l'objet même de l'association « Fitia », qui vient en aide aux personnes les plus vulnérables à Madagascar. L'un de nos combats est évidemment la lutte contre les violences basées sur le genre qui touchent tant de

femmes et de jeunes filles malgaches. En plus de mobiliser les forces vives sur ces questions, nous offrons aussi une structure d'accueil, d'écoute pour les victimes.

Début juillet 2019, conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), dont j'ai l'honneur d'être ambassadrice, nous avons mis en place et équipé deux unités de « brigades féminines » de proximité dans la capitale, Antananarivo, et dans une province dans le sud du pays. Ces brigades sont dorénavant formées à la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre.

Nous avons la lourde et honorable tâche de sculpter l'adulte que deviendra notre enfant. C'est notre rôle de rappeler à nos enfants que leur référentiel n'est pas

la violence mais qu'ils doivent prendre en compte leurs propres valeurs, leurs idées et leurs ambitions.

RENDRE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE JUSQU'À LA MAJORITÉ

Pour avancer, certaines mesures concrètes pourraient être rapidement mises en place. Tout d'abord, rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans et s'assurer que les familles respectent cette règle aussi pour les jeunes filles, pour qui l'école est souvent considérée comme une perte de temps.

Face au poids de la tradition, d'une culture résolument patriarcale qui prédomine en Afrique, des lois spécifiques doivent être votées pour lutter contre ces violences. A Madagascar, nous avons initié des conventions avec les ministères compétents et les partenaires et une loi sera très prochainement discutée à l'Assemblée nationale. Il faut aussi redon-

ner confiance et encourager les femmes à entreprendre.

Enfin, pourquoi ne pas encourager les entreprises à recruter des femmes via des mesures incitatives. Les talents ne manquent pas et tout le tissu économique local y gagnera, grâce notamment aux micro-entreprises.

En proie à de multiples mutations économiques, sociales, humaines et culturelles, le continent africain est à un tournant de son Histoire. Ensemble, prenons à bras le corps l'enjeu de la protection et de l'émancipation des femmes ! Il en va de notre avenir et de celui de nos enfants.

ANDRÉ CEUTERICK,
PRÉSIDENT DE LA MLF.

PRÉSENTATION DU FILM : LINGUI, LES LIENS SACRÉS



Dans « Lingui, les liens sacrés », le réalisateur tchadien Haroun Mahamat-Saleh défend ardemment la cause des femmes africaines.

De ces femmes très souvent victimes du patriarcat, du qu'en dira-t-on, mais aussi de l'exploitation autant dans le monde du travail que dans le cadre domestique. On découvre ainsi Amina, une mère courage qui élève seule sa fille de 15 ans, Maria dans les faubourgs de N'Djamena.

Les liens sacrés auxquels il est fait allusion dans le titre, ces liens naturels et ancestraux qui sont censés consolider le vivre-ensemble dans la société tchadienne, au sein des familles et avec les voisins - brisés sans pitié par la religion ou le pouvoir politique -, on les voit symboliquement représentés dans le travail quotidien d'Amina et de sa

mère : elles récupèrent les pneus usagés et en retirent les cordes métalliques qui s'y cachent dont elles se servent pour fabriquer des paniers tressés qu'elles vont vendre au marché pour quelques francs CFA, un travail minutieux qui transforme, comme souvent en Afrique, les matériaux de récupération en objets aussi beaux qu'utiles.

Maria est enceinte et elle ne veut rien dire des circonstances de cette grossesse, et encore moins de l'identité du père. Pour la jeune fille, cela aurait comme conséquence l'inévitable exclusion de l'école où elle prépare son avenir - pas question de garder une fille-mère qui ruinerait la réputation de l'établissement -, l'exclusion aussi de la communauté des fidèles, dont l'influence est très prégnante dans le quartier, ne serait-ce qu'à travers le pouvoir de l'imam local.

Dès lors, que peuvent faire Maria et sa mère, alors que l'avortement est évidemment strictement interdit (même s'il est pratiqué illégalement contre monnaie sonnante et trébuchante, par des médecins bienveillants mais cupides ou des avorteuses encore moins scrupuleuses) ?

Solaire et joyeux malgré la gravité du sujet, Lingui démontre les capacités extraordinaires des femmes africaines.

MOLIÈRE



Cette année, on célèbre, un peu partout, le quatre centième anniversaire de la naissance de celui qui transforma le genre comique en Art théâtral, le génial Jean-Baptiste Poquelin, mieux connu sous le nom de Molière, qui serait né - rien n'est moins sûr - le 15 janvier 1622 dans une célèbre rue de Paris, la rue Saint-Honoré.

De multiples manifestations honorent la mémoire et l'œuvre du grand homme, auteur de grandes comédies, comme « *Les Précieuses ridicules* » (1659), « *L'École des femmes* » (1662), « *Le Médecin malgré lui* » (1666), « *L'Avare* » (1668), « *Les Fourberies de Scapin* » (1671) ou encore « *Les Femmes savantes* » (1672), pour ne citer que quelques monuments des Lettres françaises.

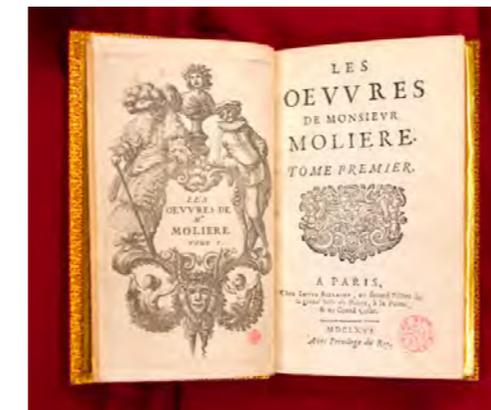
Ainsi, à Versailles a eu lieu, du 15 janvier au 17 avril, l'exposition « *Molière. La fabrique d'une gloire nationale* » (1622-2022), et en Bel-

gique, nombre de théâtres ont programmé ses œuvres.

Il est vrai que l'auteur comique du Grand Siècle fait partie intégrante de notre imaginaire collectif et est, aujourd'hui, et, sans doute, pendant de nombreuses années encore, le dramaturge de langue française le plus lu, le plus joué et le plus traduit dans le monde.

Reste que du personnage historique, on ne sait presque rien, et que du comédien, on sait très peu de choses, un vide qui a autorisé ses héritiers à inventer une tradition, dont se sont réclamées et se réclament encore des générations d'artistes et dont certains biographes se sont emparés pour échafauder des raisonnements rocambolesques, faisant, par exemple, de Pierre Corneille le nègre de Molière...

Quoi qu'il en soit, la vie de cet artiste singulier, à la fois auteur, comédien, une profession pourtant incertaine et alors frappée d'excommunication, directeur de troupe, metteur en scène et organisateur de fêtes et de divertissements à la cour du « Roi-Soleil », fut foisonnante et le vit sillonner pendant 13 ans les routes du royaume de France avant de triompher à la ville et auprès de Louis XIV.



De ce bourgeois bien né, devenu dramaturge et n'ayant laissé aucune trace personnelle - ni journal



intime, ni correspondance, ni même notes qui pourraient nous éclairer sur sa personnalité, il reste surtout son oeuvre, faite d'une trentaine de comédies en vers et en prose.

À travers cet héritage, certains exégètes ont bien tenté de dégager les principaux traits de caractère du grand auteur comique, notamment en établissant des parallèles entre lui et ses personnages, mais en vain : le mystère demeure.

Ce que l'on sait, par contre, c'est qu'il lui faudra cinq années et trois versions de « *Tartuffe* » pour déjouer la censure orchestrée par l'influente société secrète catholique, la Compagnie du Saint-Sacrement, visée indirectement par la pièce sur le faux dévot.

Avec cette comédie morale, l'obstiné fait, le 5 février 1669, un triomphe, son art visant désormais à corriger les vices par le rire.

Alors que la légende raconte qu'il mourut sur scène le 17 février 1673, c'est en réalité chez lui, 40 rue de Richelieu, qu'il périt subitement peu après avoir incarné l'hypocondriaque Argan, l'auteur succombant dans la peau du « *Malade imaginaire* », suite à une hémorragie provoquée par une « fluxion » bien réelle.

Il repose, probablement, à tout jamais au cimetière du Père Lachaise, boulevard de Ménilmontant, dans le 20ème arrondissement de Paris.



QUELQUES INFOS PRATIQUES

NOS PERSONNES DE CONTACT

- André **Ceuterick**, président :
0475 / 70 73 79 – a.ceuterick@hotmail.com
- Jacqueline **Loiseau**, secrétaire :
0479 / 90 41 16 – desloi@skynet.be
- Danièle **Gosselet**, trésorière :
0474 / 95 04 07 – danièle.gosselet@gmail.com

NOS ADRESSES

- **Poste** : 152, rue de la Libération, 7080 Frameries (La Bouverie)
- **Téléphone** : 065 / 78 11 53
- **Courriel** : maisonlaiciteframeriers@skynet.be

NOUS SOMMES AUSSI PRÉSENTS

- Sur **Facebook** :  Maison de la Laïcité de Frameries
- Sur **Instagram** :  maisonlaiciteframeriers
- Sur **TikTok** :  maisonlaiciteframeriers
- Sur notre **site WEB** : www.laicite-frameriers.be

PRÉSIDENT, ÉDITEUR RESPONSABLE DU PÉRIODIQUE « LE LIEN » : André **Ceuterick**
RÉDACTEUR EN CHEF DU PÉRIODIQUE « LE LIEN » : Daniel **Sclavon**
COORDINATION : Patrick **Beth** | Jean-Paul **Delhaye**

GRAPHISME : Dropix Studio (dropixstudio@gmail.com)

Les articles signés engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

avec le
soutien de





Maison de la Laïcité
de Fraternité

